

# 2023 : LES VRAIS CHIFFRES DES FINANCEMENTS CLIMAT

ÉVALUATION DU RESPECT DE L'ENGAGEMENT  
DE 100 MILLIARDS DE DOLLARS



# RÉSUMÉ

MÊME SELON LEURS PROPRES NORMES DE COMPTABILISATION GÉNÉREUSES, LES PAYS DÉVELOPPÉS ONT TROIS ANS DE RETARD SUR L'ENGAGEMENT DE MOBILISER 100 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN. CETTE SITUATION A SAPÉ LA CONFIANCE DANS LES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT ET POURRAIT AVOIR DE GRAVES CONSÉQUENCES SUR NOTRE CAPACITÉ À ÉVITER LES PIRES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Le sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique clairement que nous ne sommes pas sur la bonne voie pour maintenir le réchauffement en dessous de la limite de 1,5 °C fixée par l'Accord de Paris, avec des émissions qui ne cessent d'augmenter<sup>1</sup>. Par ailleurs, le monde est très mal préparé à faire face aux impacts désormais inévitables du changement climatique. Les conséquences de cette inaction se manifestent par des pertes et dommages induits par le changement climatique. L'Afrique de l'Est traverse la pire sécheresse enregistrée depuis plus de 40 ans, provoquant des niveaux de faim alarmants<sup>2</sup>. Au cours des trois dernières années, l'Inde, le Pakistan, l'Amérique centrale et du Sud, l'ouest de l'Amérique du Nord, le Royaume-Uni, l'Australie et la Sibérie ont tous connu des vagues de chaleur et/ou des incendies de forêt sans précédent<sup>3</sup>. En 2022, le Pakistan a subi une terrible vague de chaleur suivie d'intenses précipitations et d'inondations entre juin et août, affectant plus de 33 millions de personnes<sup>4</sup>.

Si les inondations provoquées par la mousson au Pakistan ont causé des destructions qui ont touché des personnes de tous horizons, ce sont les femmes et les jeunes filles qui en ont le plus souffert. Près de 700 000 femmes ont ainsi été privées de soins de santé maternelle pendant leur grossesse<sup>5</sup>. De même, en Afrique de l'Est, six saisons des pluies insuffisantes consécutives ont vu les femmes assumer la responsabilité des tâches de survie (de l'approvisionnement en eau et en nourriture malgré la raréfaction des ressources, à la garde des enfants et l'aide aux personnes malades) tout en étant exclues des principaux processus décisionnels qui affectent leur vie<sup>6</sup>. Dans les deux cas, comme lors de tout événement météorologique extrême, les femmes et les filles sont davantage exposées aux violences basées sur le genre<sup>7</sup>. Elles ont aussi moins de chances de bénéficier d'une aide de première nécessité et risquent davantage de perdre leurs moyens de subsistance que les hommes. Cela contribue à des taux plus élevés d'insécurité socio-économique, de vulnérabilité physique et de mortalité. Pendant de tels événements, le taux de mortalité des femmes et des enfants peut même être quatorze fois plus élevé que celui des hommes<sup>8</sup>. Les femmes sont également moins susceptibles d'être impliquées dans la planification de l'action climatique, tant pour l'atténuation que pour l'adaptation, et par conséquent moins susceptibles d'en bénéficier, souvent au détriment de l'efficacité de l'action<sup>9</sup>.

Les financements climat internationaux constituent un soutien essentiel pour les communautés et les pays en première ligne du changement climatique afin de faire face aux dommages climatiques, s'adapter au changement climatique inévitable et accélérer la transition vers des modèles de développement sobres en carbone. Pour être efficaces et ne laisser personne de côté, ces financements doivent s'appuyer sur les principes du leadership local, de l'inclusion, de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes.

LES FINANCEMENTS CLIMAT INTERNATIONAUX CONSTITUENT UN SOUTIEN ESSENTIEL POUR LES COMMUNAUTÉS ET LES PAYS EN PREMIÈRE LIGNE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AFIN DE FAIRE FACE AUX DOMMAGES CLIMATIQUES.

Cette année, les Parties signataires font le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Une chose est d'ores et déjà claire : l'objectif fixé par les pays développés<sup>10</sup> de fournir 100 milliards de dollars par an en financement climat d'ici 2020 n'a pas été atteint<sup>11</sup>. D'après les pratiques de comptabilisation et de reporting actuelles appliquées par les pays contributeurs au financement climat, le montant total du financement climat s'est élevé à 83,3 milliards de dollars en 2020<sup>12</sup>. Bien qu'il s'agisse d'une somme considérable, elle reste nettement inférieure à l'engagement pris en 2009. En outre, elle s'appuie sur des pratiques de comptabilisation qui ne reflètent pas le niveau réel de soutien fourni.

Oxfam estime qu'en 2020, la valeur réelle du soutien financier destiné à l'action climatique n'était que de 21 à 24,5 milliards de dollars, soit beaucoup moins que ne le suggèrent les chiffres officiels. Il est urgent d'agir pour restaurer la confiance et fournir les financements nécessaires, en commençant par honorer immédiatement l'engagement de 100 milliards de dollars par an et en comblant le déficit des années où il n'a pas été atteint.

Atteindre cet objectif sur le papier est toutefois loin d'être suffisant, car la *manière* dont le financement climat est fourni est aussi importante que son *montant*. Le présent rapport montre que le financement climat est loin d'atteindre son objectif du fait d'un nombre excessif de prêts, de subventions insuffisantes, d'un financement inadéquat de l'adaptation et de pratiques de comptabilisation trompeuses. Seule une petite partie du financement climat a pour principal objectif l'égalité entre les genres, et seule une petite partie est destinée à l'action climatique menée au niveau local. Pire encore, il arrive que ce financement, qui devrait aider les communautés à prospérer malgré le changement climatique, soit susceptible de leur nuire par ailleurs en augmentant la dette et en entamant les budgets comprimés de l'aide publique au développement (APD).

La dure réalité du changement climatique a renforcé les appels des pays en développement en faveur d'un nouveau soutien financier pour faire face aux pertes et dommages inévitables. C'est pourquoi il a été convenu d'établir un nouveau fonds pour couvrir les pertes et dommages à l'occasion de la COP27 en Égypte. Bien qu'elle se soit fait attendre depuis de nombreuses années, cette étape est cruciale. Le fonds devrait être rapidement opérationnel et doté d'un financement adéquat. Il est important que ce financement soit nouveau et s'ajoute aux engagements existants en matière d'APD et de financement climat.

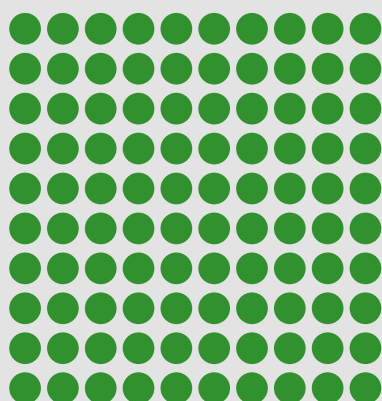
Il est inutile d'attendre l'inventaire mondial, qui fixera l'ordre du jour des prochaines négociations sur le climat, pour savoir quoi faire : une véritable intensification de l'action climatique est impérative. Or cette intensification ne se produira à l'échelle nécessaire et de manière équitable que si nous accélérons également la fourniture et la mobilisation de financements climat et si nous veillons à ce qu'ils soient affectés aux populations qui en ont besoin. Conformément au principe du « pollueur-payeur », il convient de développer des sources de financement novatrices telles qu'une taxe sur les émissions du secteur maritime, des impôts sur la fortune ou une taxe sur les bénéfices excédentaires tirés de l'extraction des combustibles fossiles, en particulier pour mobiliser des fonds afin de soutenir l'adaptation et de remédier aux pertes et dommages. Des financements complémentaires pourraient également être mobilisés grâce à l'émission de droits de tirage spéciaux supplémentaires transférés vers les pays en développement pour soutenir l'action climatique, et sous la forme d'emprunts à des conditions abordables afin de financer les investissements pour l'adaptation et l'atténuation dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sans alourdir le fardeau de leur dette<sup>13</sup>.

Des discussions ont été entamées en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) au sujet du nouvel objectif de financement pour l'après 2025 : le nouvel objectif chiffré collectif (NCQG) qui tiendra compte des besoins et des priorités des pays en développement, à partir d'un niveau plancher fixé à 100 milliards de dollars par an<sup>14</sup>. Ces discussions sont l'occasion de rétablir la confiance entre pays développés et pays en développement dans les négociations sur le climat.

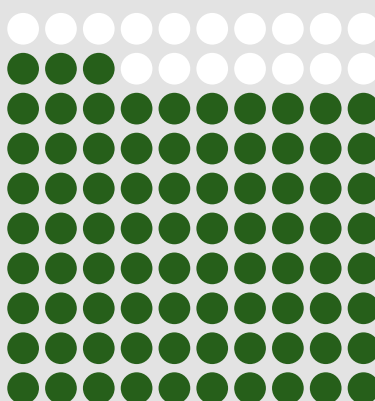
Si les personnes chargées d'élaborer ce nouvel objectif de financement ignorent les erreurs décrites dans le présent rapport, elles auront échoué avant même d'avoir commencé. Les contributions doivent devenir beaucoup plus transparentes et s'appuyer sur des engagements clairs associés à une notion de redevabilité. Un nouvel objectif mondial de financement public doit être spécifiquement consacré à l'adaptation et à la prise en compte des pertes et dommages, en tant que composante du nouvel objectif chiffré collectif. Il convient de reconnaître que le financement public est une bouée de sauvetage pour les communautés qui se trouvent en première ligne de la crise climatique, notamment pour faire face aux impacts climatiques.

Tout cela devrait s'articuler autour d'un objectif fondé sur les besoins qui permet une plus grande appropriation locale et une bien meilleure réactivité aux besoins des communautés visées. La confiance dans les processus multilatéraux, sans laquelle le changement climatique ne pourra être contenu, est fortement mise à mal. Il s'agit donc d'une étape importante pour la rétablir.

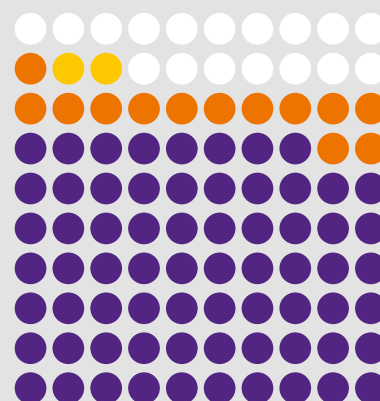
Graphique 1. Répartition des fonds obtenus dans le cadre de l'objectif de financement climat de 100 milliards de dollars en 2020 et indication sur les besoins en financements climat publics des pays en développement d'ici 2030<sup>15</sup>



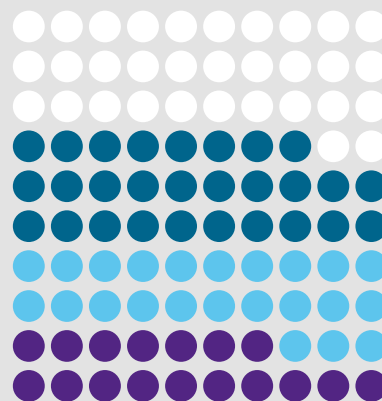
ENGAGÉS



DÉCLARÉS

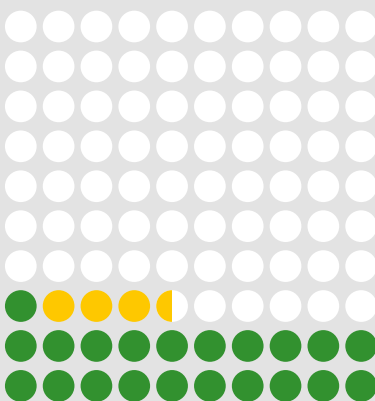


● CRÉDITS À L'EXPORTATION  
● FINANCEMENTS PRIVÉS  
● FINANCEMENTS PUBLICS



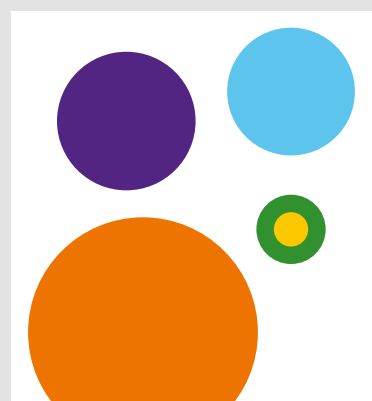
FINANCEMENTS PUBLICS

● PRÊTS NON CONCESSIONNELS  
● PRÊTS CONCESSIONNELS  
● SUBVENTIONS



VALEUR RÉELLE

● ESTIMATION HAUTE  
● ESTIMATION BASSE



BESOINS ANNUELS EN FINANCEMENTS PUBLICS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT D'ICI 2030

● ENGAGÉS  
● VALEUR RÉELLE  
● ADAPTATION  
● PERTES ET DOMMAGES  
● ATTÉNUATION

# FINANCEMENT CLIMAT EN 2019-2020 : PRINCIPAUX CONSTATS

1. LES PAYS DÉVELOPPÉS INDIQUENT N'AVOIR AFFECTÉ QUE 83,3 MILLIARDS DE DOLLARS SUR LES 100 MILLIARDS DE DOLLARS QU'ILS S'ÉTAIENT ENGAGÉS À VERSER CHAQUE ANNÉE AU TITRE DU FINANCEMENT CLIMAT. SUR CETTE SOMME, SEULEMENT 21 À 24,5 MILLIARDS DE DOLLARS PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME UNE ASSISTANCE NETTE.
2. LA VALEUR FINANCIÈRE NETTE DES FINANCEMENTS CLIMAT TRANSFÉRÉS AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT (LA PART DONS) POURRAIT REPRÉSENTER MOINS DE LA MOITIÉ DE CE QUE LES PAYS DÉVELOPPÉS DÉCLARENT.
3. EN RAISON D'UNE EXAGÉRATION DE LA PERTINENCE CLIMATIQUE DES FONDS, LES FINANCEMENTS CLIMAT BILATÉRAUX POURRAIENT ÊTRE 30 % INFÉRIEURS À CE QUI A ÉTÉ DÉCLARÉ.
4. ENVIRON UN QUART DES FINANCEMENTS CLIMAT PUBLICS DÉCLARÉS EST FOURNI SOUS LA FORME DE SUBVENTIONS. LE RESTE EST ESSENTIELLEMENT CONSTITUÉ DE PRÊTS, DONT LA MAJORITÉ NE SONT MÊME PAS CONCESSIONNELS (ILS NE REPRÉSENTENT PAS UNE MEILLEURE OFFRE QUE CELLE QUI PEUT ÊTRE OBTENUE SUR LE MARCHÉ).
5. SEULEMENT 33 % DES FINANCEMENTS CLIMAT PUBLICS DÉCLARÉS ONT ÉTÉ ALLOUÉS À L'ADAPTATION, 59 % À L'ATTÉNUATION.
6. PLUS DE LA MOITIÉ DES FINANCEMENTS CLIMAT DÉCLARÉS ONT ÉTÉ ALLOUÉS AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA) ET PLUS D'UN TIERS DE CEUX ALLOUÉS AUX PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID) ÉTAIENT DES PRÊTS.
7. LE FINANCEMENT DES PERTES ET DOMMAGES NE FAIT TOUJOURS PAS OFFICIELLEMENT PARTIE DU CADRE INTERNATIONAL DE FINANCEMENT CLIMAT, SI BIEN QU'AUCUN SYSTÈME DE SOUTIEN FIABLE N'EST EN PLACE.
8. LES FINANCEMENTS BILATÉRAUX DU DÉVELOPPEMENT CONSACRÉS AU CLIMAT REPRÉSENTENT AUJOURD'HUI JUSQU'À UN TIERS DES BUDGETS STAGNANTS DE L'APD, AU LIEU D'ÊTRE « NOUVEAUX ET ADDITIONNELS ».
9. ON ESTIME QUE SEULEMENT 2,9 % DES FINANCEMENTS DU DÉVELOPPEMENT CONSACRÉS AU CLIMAT ONT IDENTIFIÉ L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES COMME OBJECTIF PRINCIPAL ; LES DONNÉES SUR LE MONTANT DES FINANCEMENTS DÉPENSÉS AU NIVEAU LOCAL FONT CRUELLEMENT DÉFAUT.
10. IL N'EXISTE PAS DE DONNÉES COHÉRENTES ET TRANSPARENTES PERMETTANT D'ESTIMER LE NIVEAU DES FINANCEMENTS PRIVÉS MOBILISÉS EN FAVEUR DE L'OBJECTIF DE 100 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN.
11. POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS, IL EST TEMPS D'ALLER AU-DELÀ DE L'OBJECTIF DE 100 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN, TANT AU NIVEAU DE LA CONCEPTION QUE DU MONTANT.

# RECOMMANDATIONS

## TRANSPARENCE ACCRUE EN MATIÈRE DE REPORTING

Les financements climat requièrent des règles de comptabilisation reflétant mieux leur vraie valeur pour les pays en développement ainsi que le réel effort financier déployé par les pays développés.

Tous les contributeurs au financement climat (bilatéraux et multilatéraux) doivent :

- Présenter des listes complètes de projets avec beaucoup plus d'informations détaillées par projet, afin d'améliorer la transparence et la redevabilité.
- Commencer à rendre compte des financements qu'ils accordent pour faire face aux pertes et dommages, en faisant preuve de transparence quant à leur additionnalité, leur objectif et leur portée.
- Déclarer la valeur de la part dons de leur financement climat dans la colonne appropriée du nouveau modèle de tableau commun, comme le font déjà les pays développés pour la déclaration de l'APD bilatérale.
- Là où l'élément changement climatique fait partie d'un projet de développement plus large, déclarer la valeur complète du projet ainsi que l'estimation de la valeur des activités ciblant spécifiquement le changement climatique, selon une approche projet par projet.
- Arrêter de comptabiliser les instruments non concessionnels dans les obligations des financements climat en vertu de la CCNUCC.
- Partager les conditions, y compris les taux d'intérêt et les remboursements, des prêts et autres instruments utilisés afin de fournir les financements climat.
- Déclarer leur contribution à la part de financements climat octroyés aux PMA et aux PEID.
- Rendre compte des financements privés mobilisés projet par projet, comme pour les finances publiques. Ce faisant, il convient d'appliquer les principes de Katowice. Il s'agit notamment d'expliquer le lien de causalité entre les investissements publics et les financements mobilisés, mais aussi d'éviter les doubles comptabilisations dans l'attribution des montants mobilisés entre les gouvernements.

---

## ATTEINDRE L'OBJECTIF DE 100 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN

Les fournisseurs de financement climat devraient immédiatement concrétiser l'objectif de 100 milliards de dollars par an et s'engager à accroître d'urgence leur aide sous forme de subventions.

- Pour toutes les années de la période 2020-2025 où l'objectif n'est pas atteint, les pays développés doivent s'engager à combler tout déficit en augmentant leurs contributions les années suivantes.
- Tous les fournisseurs de financement climat doivent s'engager à augmenter sensiblement leurs financements de l'adaptation au changement climatique, en se concentrant sur le financement sous forme de subventions. Les pays développés doivent présenter un plan de mise en œuvre détaillant les actions collectives et individuelles visant à doubler le financement pour l'adaptation d'ici 2025 par rapport à 2019.
- Tous les fournisseurs de financement climat devraient s'engager à augmenter de manière significative le financement climat en faveur des PMA et des PEID, y compris en fournissant immédiatement tous les financements pour l'adaptation sous forme de subventions.

## DES SOLUTIONS LOCALES ET TRANSFORMATRICES DU POINT DE VUE DU GENRE

- Les contributeurs au financement climat doivent accroître leur assistance et les fonds alloués à l'action climatique au niveau local, en s'alignant sur la planification, les politiques et les stratégies nationales des pays en développement (y compris les contributions déterminées au niveau national, ou CDN), et suivre et déclarer les montants de financement climat dépensés au niveau local et conformément aux principes d'une adaptation menée au niveau local.
- Les contributeurs au financement climat doivent donner la priorité à l'égalité entre les genres dans les projets liés au climat, lesquels devraient prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des hommes dans leurs objectifs, leur conception, leur budget et leur exécution. Les marqueurs relatifs à l'égalité entre les genres doivent être communiqués de manière transparente et cohérente à l'OCDE et à la CCNUCC.

---

## NOUVEL OBJECTIF FINANCIER

Le nouvel objectif chiffré collectif post-2025 pour le financement climat (NCQG) ne peut pas se résumer à un chiffre rond pour des éléments aussi divers que les subventions, les prêts et les investissements privés. Il doit être mieux défini et refléter davantage les besoins réels que l'objectif de 100 milliards de dollars par an.

- Afin de remédier à la différence flagrante entre les chiffres déclarés et la valeur nette de l'aide fournie, les négociations sur l'objectif post-2025 doivent inclure une discussion et un accord sur ce qui doit être considéré comme un financement climat, et comment le comptabiliser dans la réalisation du nouvel objectif.
- Le nouvel objectif doit être fondé sur les besoins et adaptable au fil du temps selon les nouvelles données et les besoins émergents. Toutes les évaluations des besoins financiers révèlent que ceux-ci dépassent largement les 100 milliards de dollars par an, si bien que tout nouvel objectif doit également être nettement plus élevé.
- Le nouvel objectif doit reconnaître la nécessité de financements publics sous forme de subventions lorsqu'aucun retour sur investissement n'est exigé, en particulier pour le financement de l'adaptation et des pertes et dommages. Le NCQG ne doit pas combiner en un seul objectif (ou sous-objectif) les financements publics pour le climat et les financements privés mobilisés.
- Le nouvel objectif doit inclure des sous-objectifs pour le financement de l'atténuation, de l'adaptation et des pertes et dommages.
- Le NCQG devra reconnaître explicitement la situation particulière des PMA, des PEID et d'autres contextes très vulnérables au changement climatique, notamment en leur accordant la priorité pour les financements sous forme de subventions et à des conditions très favorables.

---

## FINANCEMENTS NOUVEAUX ET ADDITIONNELS, Y COMPRIS AUPRÈS DE NOUVELLES SOURCES

- Conformément au principe du « pollueur-payeur », il convient de développer des sources de financement novatrices telles qu'une taxe sur les émissions du secteur maritime, des impôts sur la fortune ou une taxe sur les bénéfices excédentaires tirés de l'extraction des combustibles fossiles.
- Les pays développés devront assumer leurs responsabilités pour mobiliser des fonds suffisants afin de répondre aux nouveaux objectifs financiers fondés sur les besoins. Pour ce faire, ils peuvent par exemple soutenir l'émission de droits de tirage spéciaux supplémentaires et les transférer aux pays en développement pour aider l'action climatique, et emprunter à des conditions abordables afin de financer les investissements pour l'adaptation et l'atténuation dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sans alourdir le fardeau de leur dette.



- Les financements climat doivent s'ajouter aux engagements en matière d'aide au développement : les financements comptabilisés dans l'objectif de 100 milliards de dollars par an (et dans les obligations au titre de la CCNUCC) ne doivent pas être comptabilisés également dans l'objectif de consacrer au moins 0,7 % du RNB à l'aide.
- Dans un premier temps, les pays développés doivent s'engager à ce que les augmentations des financements climat, admissibles au titre de l'APD, soient intégrées à un budget d'aide général qui augmente au même rythme que les financements climat.
- Les contributeurs doivent financer les pertes et dommages sous forme de subventions, lesquelles devraient s'ajouter à l'objectif actuel de 100 milliards de dollars par an.

### ENCADRÉ 1. COMPARAISON ENTRE LES CHIFFRES DE CE RAPPORT ET CEUX DE L'OCDE

Lorsqu'ils envisagent d'atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars par an, les pays développés se réfèrent généralement aux rapports d'avancement de l'OCDE, dont le dernier indique que le financement climat total s'est élevé à 80,4 milliards de dollars en 2019 et à 83,3 milliards de dollars en 2020, dont 63,4 milliards de dollars et 68,3 milliards de dollars, respectivement, de financement public<sup>16</sup>. Or, bien que les rapports de l'OCDE soient d'une grande qualité technique, ils ne contiennent pas le niveau de détail nécessaire pour une analyse plus approfondie de certains aspects clés du financement climat. Pour les chapitres 2 à 6, nous avons donc essayé de reproduire l'estimation de l'OCDE sur les financements climat publics déclarés par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux en 2019 et 2020.

Nous agrégeons les données sur les financements climat publics déclarés provenant de deux sources principales. Pour les financements bilatéraux, nous utilisons, à quelques exceptions près, les cinquièmes rapports bisannuels soumis à la CCNUCC<sup>17</sup>. Les flux multilatéraux attribuables aux pays développés sont estimés sur la base de l'ensemble de données de l'OCDE sur les financements du développement consacrés au climat<sup>18</sup>, car ces données ne sont pas disponibles dans les cinquièmes rapports bisannuels. L'approche globale est comparable à celle utilisée par l'OCDE pour ses rapports sur le financement climat. Nous ne tentons pas de reproduire les chiffres relatifs au financement privé mobilisé.

Selon Oxfam, le financement climat public total en 2019-2020 s'est élevé à 66,32 milliards de dollars (moyenne annuelle), avec 65 milliards de dollars en 2019 et 67,7 milliards de dollars en 2020. Les écarts entre ces chiffres et ceux de l'OCDE résultent de l'imperfection des données dont nous disposons et de quelques autres facteurs<sup>19</sup>. Malgré ces écarts, nos chiffres sont largement comparables à ceux de l'OCDE. L'Annexe 1 présente les estimations du financement climat public utilisées dans le présent rapport.

# 1

## LES PAYS DÉVELOPPÉS INDIQUENT N'AVOIR AFFECTÉ QUE 83,3 MILLIARDS DE DOLLARS SUR LES 100 MILLIARDS DE DOLLARS QU'ILS S'ÉTAIENT ENGAGÉS À VERSER CHAQUE ANNÉE AU TITRE DU FINANCEMENT CLIMAT. SUR CETTE SOMME, SEULEMENT 21 À 24,5 MILLIARDS DE DOLLARS PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME UNE **ASSISTANCE NETTE**.

Le récent rapport de l'OCDE sur les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif des 100 milliards de dollars par an indique que le financement climat s'est élevé à environ 80,4 milliards de dollars en 2019 et à environ 83,3 milliards de dollars en 2020<sup>20</sup>. Bien que ces montants puissent sembler considérables, ils sont le résultat d'un ensemble de pratiques de comptabilisation que les pays développés, les banques multilatérales de développement (BMD), certains fonds climatiques multilatéraux et d'autres contributeurs au financement du climat utilisent lorsqu'ils rendent compte du financement climat. Pour deux raisons essentielles, ces pratiques ne reflètent pas la valeur réelle du soutien apporté aux pays en développement pour l'action climatique<sup>21</sup>.

Premièrement, le financement climat déclaré surestime souvent la pertinence climatique des fonds lorsque l'atténuation ou l'adaptation ne constituent pas l'objectif principal d'un projet ou d'un programme déclaré<sup>22</sup>. Si les contributeurs au financement climat en tiennent généralement compte en ne déclarant qu'une part ou des composantes spécifiques du volume de financement total d'un projet, nombre d'entre eux le font en s'appuyant sur des hypothèses généreuses quant à la pertinence climatique des fonds déclarés.

Deuxièmement, les fournisseurs de financement climat déclarent généralement les instruments autres que les subventions (comme les prêts) à leur valeur nominale plutôt qu'en fonction de l'effort financier du fournisseur ou de l'avantage financier pour le bénéficiaire résultant de conditions préférentielles, comme un prêt concessionnel assorti d'un délai de grâce de plusieurs années ou des taux d'intérêt plus avantageux comparés aux instruments proposés sur le marché. L'une des mesures utilisées à cet effet, la déclaration de la part dons, est désormais standard dans le reporting de l'APD globale, mais n'est pas obligatoire pour le reporting du financement climat<sup>23</sup>.

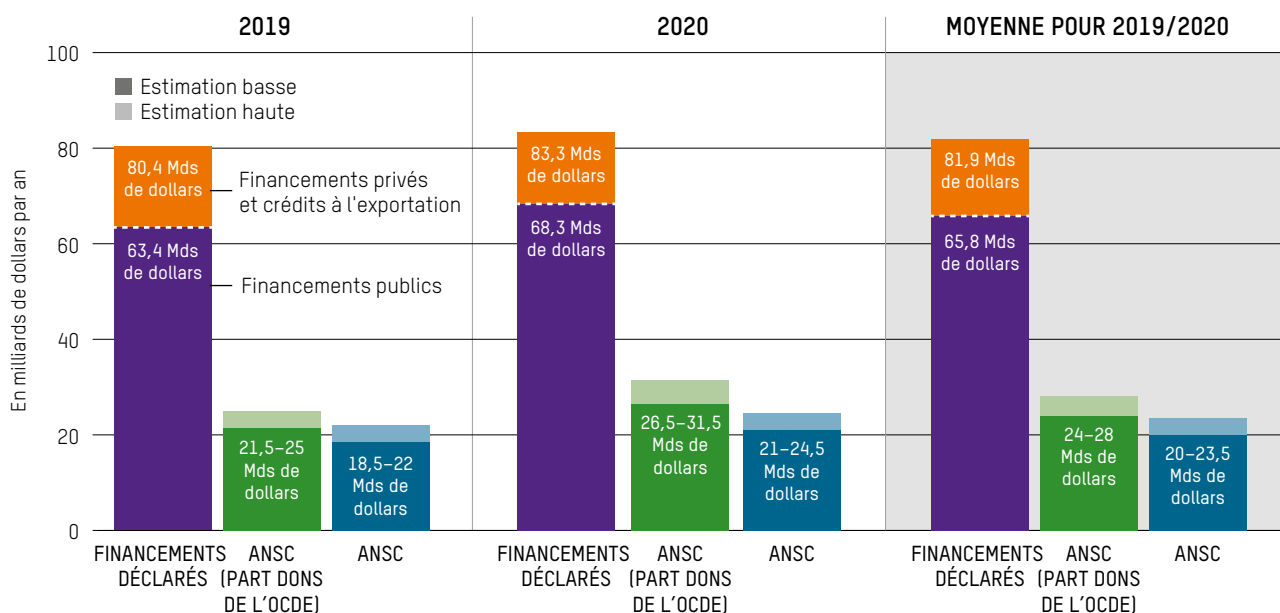
L'écart entre le financement climat déclaré et sa valeur réelle en matière de soutien apporté aux pays en développement peut être estimée à l'aide de l'approche décrite dans l'Encadré 2. Oxfam estime qu'en 2019-2020, l'assistance nette spécifique au climat (ANSC) se situait entre 20 et 23,5 milliards de dollars par an (moyennes annuelles) (Graphique 1), dont 9 à 10,5 milliards de dollars par an étaient spécifiquement consacrés à l'adaptation (Graphique 2). En 2020, année où l'objectif de 100 milliards de dollars par an pour le financement climat aurait dû être atteint, l'ANSC s'élevait à 21-24,5 milliards de dollars, dont 9,5 à 11,5 milliards de dollars spécifiquement consacrés à l'adaptation.

LES FOURNISSEURS DE FINANCEMENT NON CONCESSIONNEL, NOTAMMENT LES BMD, SONT UNE SOURCE NOTABLE DE LA DIFFÉRENCE CONSIDÉRABLE ENTRE LES MONTANTS BRUTS DÉCLARÉS ET CE QU'OXFAM CONSIDÈRE COMME LA VALEUR NETTE DU SOUTIEN.

Les fournisseurs de financement non concessionnel, notamment les BMD, sont une source notable de la différence considérable entre les montants bruts déclarés et ce qu'Oxfam considère comme la valeur nette du soutien. Selon Oxfam, les BMD ont déclaré 31,7 milliards de dollars de financement climat en 2019-2020 (moyenne annuelle). Or, Oxfam estime que la contribution des BMD à l'ANSC est de seulement 6 milliards de dollars, soit un cinquième du montant déclaré en valeur nominale. Comparé aux autres contributeurs, les BMD déploient le moins d'efforts financiers pour fournir un financement climat (hautement) concessionnel en raison de leur préférence pour l'octroi d'importants volumes de prêts non concessionnels.

Ces chiffres sont indicatifs. Même en supposant une marge d'erreur conséquente, la conclusion sous-jacente selon laquelle les volumes déclarés comme financement climat sont nettement plus élevés que leur valeur réelle de soutien reste valable<sup>24</sup>.

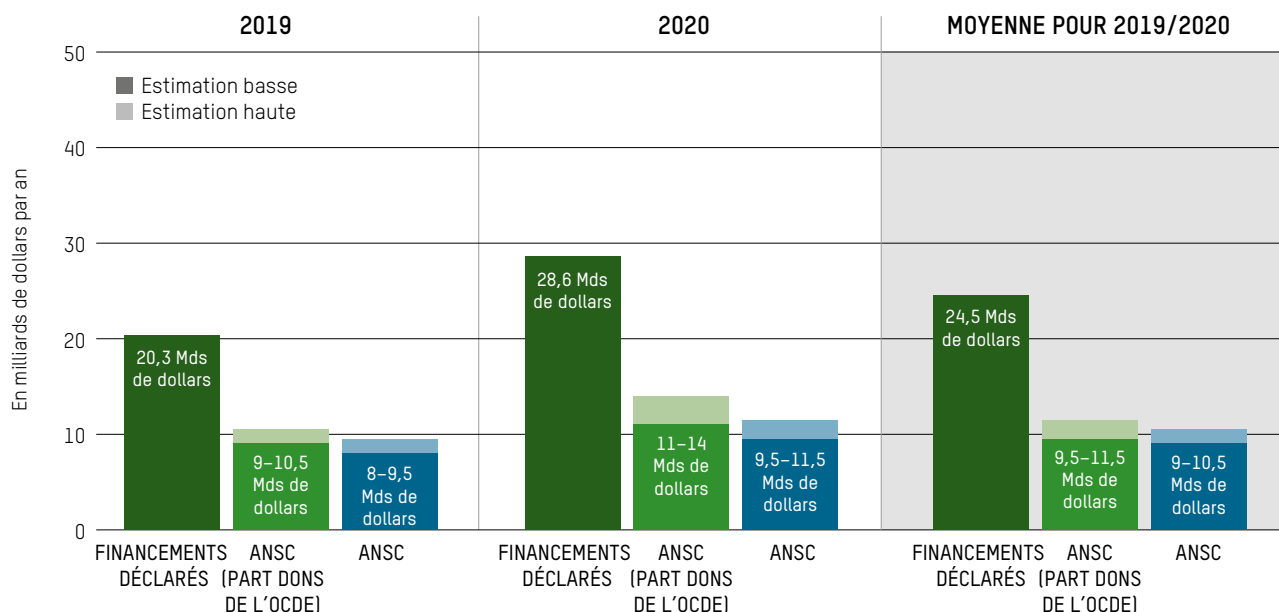
**Graphique 2. Financement climat déclaré par rapport aux estimations d'Oxfam de l'ANSC (2019, 2020 et moyenne de 2019-2020)**



Sources : Financement déclaré par l'OCDE (2022a), estimations de l'ANSC calculées par Oxfam d'après l'OCDE (2022b).

Remarques : montants fournis en dollars américains. Les barres rouges illustrent le financement climat tel que compilé par l'OCDE (2022a). Les barres orange et vertes représentent les estimations de l'ANSC, arrondies au demi-milliard de dollars le plus proche et basées sur l'ensemble de données sur les financements du développement consacrés au climat tel que compilé par l'OCDE (2022b). Les barres orange s'appuient sur la méthode standard de comptabilisation de la part dons de l'OCDE. Les barres vertes utilisent une méthodologie plus robuste. Voir l'Encadré 2 et l'Annexe 2 pour plus de détails.

**Graphique 3. Financement de l'adaptation déclaré par rapport aux estimations d'Oxfam de l'ANSC consacrée à l'adaptation uniquement (2019, 2020 et moyenne de 2019-2020)**



Sources : Financement déclaré par l'OCDE (2022a), estimations de l'ANSC calculées par Oxfam d'après l'OCDE (2022b).

Remarques : montants fournis en dollars américains. Les barres rouges illustrent le financement de l'adaptation tel que compilé par l'OCDE (2022a). Les barres orange et vertes représentent les estimations de l'ANSC pour le financement de l'adaptation, arrondies au demi-milliard de dollars le plus proche et basées sur l'ensemble de données sur les financements du développement consacrés au climat tel que compilé par l'OCDE (2022b). Les barres orange s'appuient sur la méthode standard de comptabilisation de la part dons de l'OCDE. Les barres vertes utilisent une méthodologie plus robuste. Voir l'Encadré 2 et l'Annexe 2 pour plus de détails.

## ENCADRÉ 2. COMMENT CALCULONS-NOUS L'« ASSISTANCE NETTE SPÉCIFIQUE AU CLIMAT » ET EN QUOI DIFFÈRE-T-ELLE DES CHIFFRES COMMUNIQUÉS ?

Comparé aux volumes bruts résultant des approches que les contributeurs au financement climat utilisent actuellement dans leurs rapports, nous considérons que l'ANSC représente une meilleure approximation de l'effort du contributeur et du bénéfice net pour le bénéficiaire<sup>25</sup>.

Pour estimer l'ANSC, Oxfam se base sur l'ensemble des données de l'OCDE sur les financements du développement consacrés au climat. Elle ne se base pas sur les rapports bisannuels des pays développés soumis à la CCNUCC, car ceux-ci ne présentent pas le niveau de détail requis. Bien que l'ensemble de données de l'OCDE ne reflète pas le financement climat déclaré à la CCNUCC, il constitue une base solide pour estimer la valeur réelle de l'aide et la comparer au financement climat officiellement déclaré.

Pour calculer l'estimation, deux approches fondamentales sont adoptées : la prise en compte de la pertinence climatique et l'estimation de la valeur réelle du financement fourni. Les grandes étapes sont les suivantes (voir l'Annexe pour obtenir la méthodologie détaillée).

Pour tenir compte de la pertinence climatique des financements bilatéraux, nous supposons que les projets de développement plus vastes qui ne ciblent que partiellement l'action climatique<sup>26</sup> contribuent à l'action climatique à hauteur de 30 à 50 % de leur volume total. Pour les BMD, la pertinence climatique est supposée telle que déclarée, en raison du manque de détails et de transparence permettant un examen plus approfondi.

Pour estimer la valeur réelle des financements fournis, nous essayons de comptabiliser les financements climat à la valeur de leur part dons. Cela signifie que les subventions publiques sont comptabilisées à 100 %. Pour les prêts concessionnels bilatéraux, nous estimons la part dons non pas en utilisant la méthodologie standard de l'OCDE, mais d'après les taux d'actualisation basés sur le coût à long terme des fonds pour le pays émetteur au moment du décaissement du prêt, plus une marge de risque basée sur le risque de crédit du pays bénéficiaire. Cette approche n'est pas envisageable pour les BMD. À la place, nous utilisons les pourcentages moyens de l'élément de libéralité des financements bilatéraux d'après la méthodologie standard de l'OCDE. Les instruments non concessionnels des financements bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les financements privés mobilisés, sont estimés avoir une valeur d'assistance directe nulle, tandis que les instruments de prise de participation sont comptabilisés à leur valeur nominale en l'absence d'une approche solide pour estimer leur part dons.

Voir l'Annexe 2 pour plus de détails.

## RECOMMANDATIONS

- Les contributeurs bilatéraux et multilatéraux devraient déclarer le financement climat en part dons, comme le font déjà les pays développés pour la déclaration de l'APD bilatérale, afin de mieux refléter l'effort réel associé à l'aide fournie et les avantages qui en découlent, et d'accroître la transparence.
- Ils devraient également ajuster leurs hypothèses sur la pertinence climatique des fonds fournis pour affiner la précision, idéalement en recourant à une approche projet par projet pour évaluer la part des projets consacrés au climat où l'atténuation ou l'adaptation ne sont que des objectifs secondaires.
- Le nouvel objectif chiffré collectif post-2025 pour le financement climat (NCQG) devrait exprimer tous les éléments quantifiés liés à la fourniture d'un soutien en part dons. Il devrait également inclure une définition du financement climat qui servira de base pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation du nouvel objectif NCQG, en précisant notamment comment traiter les fonds pour lesquels l'action climatique n'est qu'un objectif parmi d'autres, et pour lesquels la valeur nominale du financement fourni diffère sensiblement de sa valeur nette.

# 2

## LA VALEUR NETTE DES FINANCEMENTS CLIMAT TRANSFÉRÉS AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT POURRAIT REPRÉSENTER MOINS DE LA MOITIÉ DE CE QUE LES PAYS DÉVELOPPÉS DÉCLARENT.

Dès lors que les circonstances le justifient, les prêts concessionnels peuvent être pertinents pour financer un projet, par exemple lorsque l'on peut s'attendre à un retour sur investissement dans le cadre du projet. Toutefois, les règles et pratiques actuelles de reporting des financements climat permettent de déclarer les prêts et instruments autres que les subventions à leur valeur nominale<sup>27</sup>. Cela ne reflète donc pas l'effort des contributeurs, ni l'avantage financier pour les pays bénéficiaires. Au lieu de cela, les contributeurs s'attribuent le mérite de fournir un financement climat que les pays en développement devront rembourser.

La valeur réelle des prêts accordés aux pays en développement réside dans l'avantage financier que représentent leur concessionnalité et leur faible taux d'intérêt, si bien qu'ils sont moins coûteux que les prêts accordés aux taux du marché. Cette valeur peut être estimée par la part dons d'un prêt, qui est un montant calculé reflétant l'écart entre un prêt assorti de conditions préférentielles (comme un faible taux d'intérêt), une fois les remboursements, les délais de grâce et d'autres facteurs pris en compte, et un prêt aux taux du marché.

Selon Oxfam, la valeur de la part dons du financement climat fourni par les canaux bilatéraux et multilatéraux en 2019-2020 était de 23,5 milliards de dollars (moyenne annuelle). Cela équivaut à un peu plus d'un tiers des quelque 66,3 milliards de dollars déclarés comme financements climat publics en 2019-2020 (moyenne annuelle, voir l'Encadré 1 et l'Annexe 1).

Comme indiqué dans le Tableau 1, les contributeurs qui déboursent une partie de leur financement climat par le biais de prêts et d'instruments autres que les subventions déclarent des chiffres qui ne reflètent pas leur effort financier réel. Pour l'Autriche, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Japon et les BMD, la part dons représente moins de la moitié des financements climat déclarés. Pour l'Allemagne, le Canada, l'Italie et la Suisse, la part dons représente entre la moitié et les trois quarts des montants déclarés.

DÈS LORS QUE LES CIRCONSTANCES LE JUSTIFIENT, LES PRÊTS CONCESSIONNELS PEUVENT ÊTRE PERTINENTS POUR FINANCER UN PROJET

### RECOMMANDATIONS

- Afin d'améliorer l'intégrité et la comparabilité des chiffres déclarés, et de veiller à ce que les financements climat suivent les normes améliorées de comptabilisation de l'aide, les pays contributeurs et les institutions multilatérales devraient toujours communiquer la part dons du financement fourni, en utilisant des méthodes actualisées pour calculer cette part dons (voir l'Encadré 2).
- L'objectif NCQG devrait exprimer tous les éléments quantifiés en termes de part dons et inclure une définition du financement climat qui servirait alors de base pour rendre compte des progrès accomplis au regard du NCQG à l'avenir.

**Tableau 1. Financements climat publics déclarés et estimation de la part dons pour la période 2019-2020 (moyenne annuelle)**

<b>Pays contributeur</b>	<b>Financement climat déclaré</b>	<b>Part dons estimée</b>
Australie	111 millions de dollars	110 millions de dollars
Autriche	189 millions de dollars	54 millions de dollars
Canada	305 millions de dollars	200 millions de dollars
Danemark	150 millions de dollars	150 millions de dollars
Institutions de l'UE (hors BEI)*	2 889 millions de dollars	2 883 millions de dollars
France	5 831 millions de dollars	649 millions de dollars
Allemagne	7 189 millions de dollars	3 844 millions de dollars
Italie	275 millions de dollars	207 millions de dollars
Japon	8 811 millions de dollars	2 492 millions de dollars
Pays-Bas	462 millions de dollars	462 millions de dollars
Norvège	536 millions de dollars	471 millions de dollars
Espagne	430 millions de dollars	54 millions de dollars
Suède	495 millions de dollars	491 millions de dollars
Suisse	222 millions de dollars	222 millions de dollars
Royaume-Uni**	1 144 millions de dollars	1 143 millions de dollars
États-Unis	1 560 millions de dollars	776 millions de dollars
Autres pays développés	324 millions de dollars	292 millions de dollars
<b>Total bilatéral</b>	<b>30 923 millions de dollars</b>	<b>14 500 millions de dollars</b>
Banques multilatérales de développement	31 704 millions de dollars	6 252 millions de dollars
Fonds multilatéraux pour la lutte contre le changement climatique	2 087 millions de dollars	1 177 millions de dollars
Autres acteurs multilatéraux	1 629 millions de dollars	1 433 millions de dollars
<b>Total multilatéral</b>	<b>35 420 millions de dollars</b>	<b>8 861 millions de dollars</b>
<b>Total global</b>	<b>66 343 millions de dollars</b>	<b>23 364 millions de dollars</b>

Sources : Financements bilatéraux déclarés basés sur la CCNUCC (2023), à quelques exceptions près (voir note 17). Financements multilatéraux déclarés basés sur l'OCDE (2022b).

Remarques : montants fournis en dollars américains. Financements climat déclarés comme indiqués dans l'Encadré 1 et l'Annexe 1. Les estimations de la part dons ont été calculées d'après la méthodologie décrite dans l'Encadré 2 et l'Annexe 2.

\* Seul le financement climat via la Commission européenne et le Fonds européen de développement est indiqué, en dehors de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui fournit des financements climat sous forme de prêts. En incluant la BEI, les montants figurant dans le tableau augmentent sensiblement ; il en va toutefois de même pour l'écart entre le montant déclaré et l'estimation de la part dons.

\*\* L'estimation du total de la part dons du Royaume-Uni équivaut presque au total déclaré, car notre estimation considère la part dons des prises de participation à 100 % de leur valeur nominale en raison de l'absence d'une méthodologie solide. Si l'effet est minime pour d'autres pays, cela pourrait fausser l'estimation de manière significative pour le Royaume-Uni, étant donné sa part relative élevée de prises de participation (voir l'Annexe 1).

# 3

## EN RAISON D'UNE EXAGÉRATION DE LA PERTINENCE CLIMATIQUE DES FONDS, LES FINANCEMENTS CLIMAT BILATÉRAUX EN 2019-2020 POURRAIENT ÊTRE 30 % INFÉRIEURS À CE QUI A ÉTÉ DÉCLARÉ.

Les règles et les pratiques actuelles permettent une surestimation grossière de la pertinence climatique des financements, notamment lorsque la lutte contre le changement climatique fait partie d'un projet plus vaste de développement. Le cas échéant, les pays contributeurs sont généralement libres de choisir la part d'un tel projet qui sera déclarée en vertu de l'Accord de Paris.

La plupart des pays développés fondent leur déclaration de financement climat bilatéral en vertu de l'Accord de Paris sur le système de marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE, dans lequel les projets sont marqués pour indiquer si l'adaptation ou l'atténuation sont poursuivies en tant qu'objectif principal (marqueur de Rio pour l'adaptation ou l'atténuation fixé à 2), en tant qu'objectif parmi d'autres (marqueur de Rio fixé à 1), ou si elles ne font pas du tout partie des objectifs. Si un projet reçoit un marqueur de Rio 2, 100 % de son budget est généralement déclaré comme financement climat. Pour les projets recevant un marqueur de Rio 1, la plupart des pays déclarent un pourcentage fixe du budget du projet comme financement climat (généralement 40 à 50 %), quelle que soit l'importance réelle du volet climat. Seuls quelques pays utilisent une échelle mobile au cas par cas ou d'autres approches (Tableau 2).

Des évaluations indépendantes ont identifié que le codage trop généreux avec le marqueur de Rio a été un problème très répandu par le passé<sup>28</sup>. Cela inclut l'utilisation du marqueur de Rio 2 pour des projets dont l'objectif principal n'est pourtant pas l'action climatique, ou l'utilisation du marqueur de Rio 1 pour des projets qui, bien que se déroulant dans des secteurs pertinents pour le climat, ne poursuivent aucun ou pratiquement aucun objectif perceptible en matière d'atténuation ou d'adaptation. Même dans les cas où un tel objectif peut être identifié, les objectifs déclarés de ces projets et les mesures prises ne justifient souvent pas la déclaration de 40 ou 50 % du budget du projet comme financement climat<sup>29</sup>.

Certains pays utilisent une approche plus granulaire au cas par cas. Le manque de données divulguées sur le mode de calcul de la pertinence climatique des fonds rend toutefois la vérification des chiffres par une tierce partie au mieux difficile, et bien souvent impossible. En outre, une approche granulaire n'empêche pas de surestimer la pertinence climatique.

En estimant l'impact d'hypothèses trop généreuses en matière de pertinence climatique, on observe que les financements publics bilatéraux déclarés pour cibler spécifiquement l'action climatique en 2019-2020 pourraient avoir été inférieurs de 5,5 à 9,4 milliards de dollars (moyenne annuelle) à ce que les pays développés indiquent dans leurs rapports (Graphique 3).

LES PAYS  
CONTRIBUTEURS SONT  
GÉNÉRALEMENT LIBRES  
DE CHOISIR LA PART  
D'UN TEL PROJET QUI  
SERA DÉCLARÉE EN  
VERTU DE L'ACCORD DE  
PARIS.



**Tableau 2. Approches de reporting faisant de l'atténuation ou de l'adaptation un objectif principal ou important des projets de développement**

Fournisseur	Marqueur de Rio 2	Marqueur de Rio 1
Australie*	100 %	30 % ou au cas par cas
Autriche	100 %	50 %
Belgique**	100 %	2-80 %, au cas par cas
Canada	100 %	30 %
République tchèque	100 %	100 %
Danemark	100 %	50 %
Institutions de l'UE	100 %	40 %
France***	50 %-100 %, au cas par cas	5 %-49,99 %, au cas par cas
Allemagne****	100 %	50 %
Grèce	100 %	40 %
Irlande	100 %	40 %
Italie	100 %	40 %
Japon	100 %	50 %
Pays-Bas	100 %	40 %
Nouvelle-Zélande	100 %	30 %
Norvège	100 %	40 %
Pologne	100 %	100 %
Slovaquie*****	100 %-0 %, au cas par cas	
Espagne	100 %	50 %
Suède	100 %	40 %
Suisse	85 %	50 %
Royaume-Uni*****	50 %-100 %, au cas par cas	5 %-100 %, au cas par cas
États-Unis*****	Au cas par cas	

Source : OCDE (2023c).

Remarques : les pays qui ne figurent pas sur la liste n'ont pas communiqué d'informations pertinentes pour l'enquête la plus récente de l'OCDE.

\*Si aucun montant absolu ne peut être calculé au cas par cas pour les projets avec le marqueur de Rio 1, l'Australie déclare une part de 30 %.

\*\*Si davantage de marqueurs de Rio (y compris les marqueurs de Rio non liés au climat) sont fixés à 2, la Belgique répartit les 100 % de manière égale.

\*\*\*La France a déjà utilisé une combinaison de marqueurs de Rio et d'autres approches pour déclarer ses financements climat provenant de différentes sources publiques. Dans certains cas, elle attribue d'abord un pourcentage à un projet, puis en déduit son marqueur de Rio.

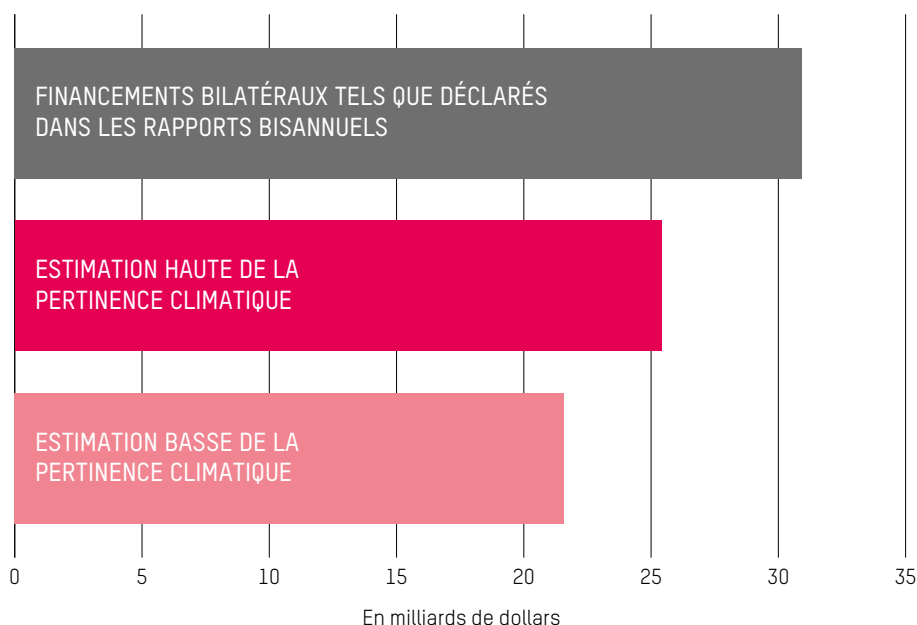
\*\*\*\*Pour les projets transversaux marqués comme importants à la fois pour l'atténuation et l'adaptation, l'Allemagne déclare 100 %, y compris pour les projets dont le climat n'est pas le seul ou le principal objectif.

\*\*\*\*\*La Slovaquie décide au cas par cas quels projets portant un marqueur de Rio seront déclarés, et les déclare à 100 %.

\*\*\*\*\*Le Royaume-Uni déclare entre 50 % et 100 % les projets avec le marqueur de Rio 2, bien que la plupart d'entre eux soient déclarés à 100 %. Les projets avec le marqueur de Rio 1 sont déclarés entre 5 % et 100 %.

\*\*\*\*\*Les États-Unis n'utilisent pas le système des marqueurs de Rio, mais déclarent les volumes de (fractions de) projets au cas par cas.

#### Graphique 4. Estimation d'Oxfam de la pertinence climatique des financements bilatéraux pour 2019-2020 (moyenne annuelle)



Sources : Chiffres déclarés (barre grise) basés sur la CCNUCC (2023), à quelques exceptions près (voir note 17). Estimations haute et basse de la pertinence climatique (barres rouge et rose) basées sur l'OCDE (2022b).

Remarques : pour les estimations, nous comptabilisons les projets avec le marqueur de Rio 2 à 100 % de leur volume total et les projets avec le marqueur de Rio 1 à 30-50 %. Pour les pays où le financement bilatéral déclaré à la CCNUCC est inférieur aux résultats, nous avons utilisé ce chiffre à la place.

Si nos estimations ci-dessus concernent les financements climat publics bilatéraux, la pertinence climatique des canaux multilatéraux reste également problématique. Les BMD, notamment, demeurent une source d'incertitude dans l'estimation de la pertinence climatique des financements déclarés comme des financements climat. Bien que les BMD s'appuient sur l'analyse de projets individuels pour déclarer uniquement les composantes spécifiques au climat de leurs projets d'adaptation et d'atténuation, la méthode ne permet pas de réaliser un examen indépendant. Les déclarations des projets individuels sont incomplètes et la base de calcul de la composante climatique manque d'homogénéité, quand celle-ci n'est pas tout bonnement absente. Une étude Oxfam a révélé que 40 % des financements climat déclarés par la Banque mondiale en 2020 ne pouvaient pas être vérifiés de manière indépendante, et que les montants déclarés pouvaient être en réalité supérieurs ou inférieurs de 7 milliards de dollars<sup>30</sup>.

#### RECOMMANDATIONS

- Les fournisseurs de financement climat doivent déclarer les financements climat projet par projet.
- Ceux qui utilisent actuellement un système de comptabilisation forfaitaire devraient passer à un système au cas par cas et ne communiquer que la part réelle attribuable au soutien spécifique de l'atténuation ou de l'adaptation (et, à l'avenir, à la prise en compte des pertes et dommages). Ils devraient également ajouter des informations sur la proportion choisie dans leur reporting.
- Les BMD devraient s'efforcer de renforcer considérablement la transparence, en publiant les détails de leurs calculs pour les composantes des projets qui doivent être déclarées comme du financement climat.
- Dans leurs délibérations sur l'objectif NCQG, les parties devraient convenir que seules les parts des projets financés qui sont spécifiques au climat, mesurées au cas par cas, seront prises en compte dans les progrès accomplis pour atteindre l'objectif NCQG.

# 4

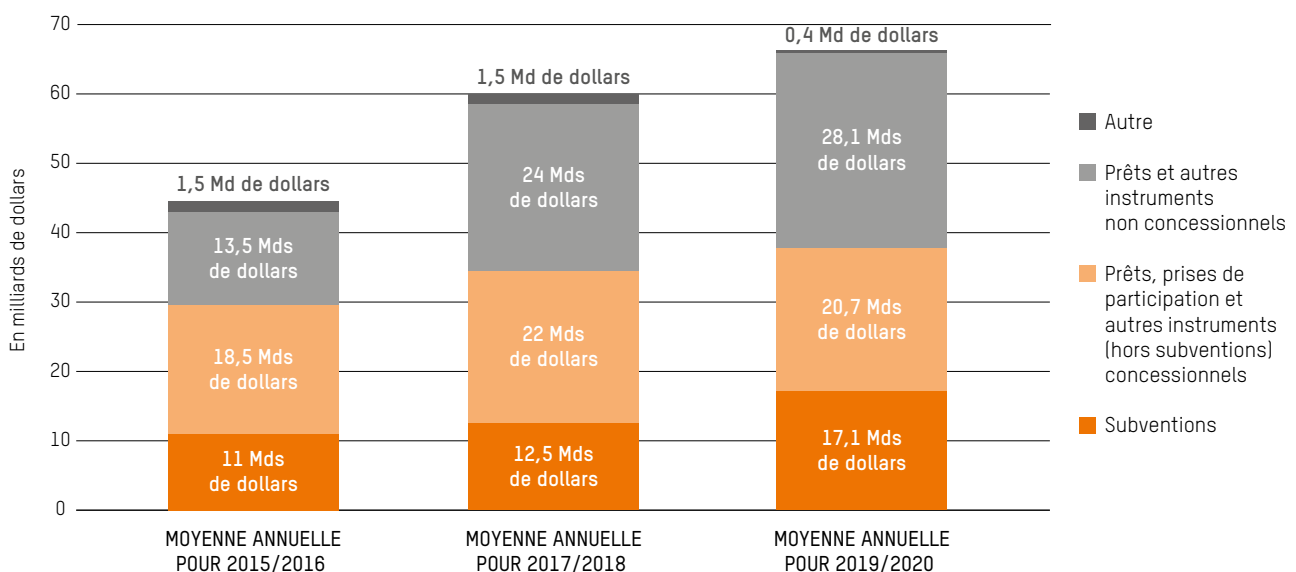
## ENVIRON UN QUART DES FINANCEMENTS CLIMAT PUBLICS DÉCLARÉS EST FOURNI SOUS LA FORME DE SUBVENTIONS. LE RESTE EST ESSENTIELLEMENT CONSTITUÉ DE PRÊTS, DONT LA MAJORITÉ NE SONT MÊME PAS CONCESSIONNELS.

Lorsque l'objectif de 100 milliards de dollars par an a été fixé en 2009, beaucoup s'attendaient à ce que la majeure partie de cette somme soit fournie sous forme de subventions ou d'autres formes de financement hautement concessionnel, en reconnaissance de la responsabilité disproportionnée des pays développés dans la survenue de la crise climatique et de leur capacité financière à agir. Or à l'heure actuelle, seule une petite partie du financement climat est fournie sous forme de subventions. Il n'existe pas de définition convenue du financement climat dans le contexte de l'objectif des 100 milliards de dollars par an. Et comme ce qui constitue un soutien aux obligations financières au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris n'a jamais été défini, les règles actuelles permettent de déclarer à la fois du financement concessionnel et du financement non concessionnel.

IL N'EXISTE PAS DE DÉFINITION CONVENUE DU FINANCEMENT CLIMAT DANS LE CONTEXTE DE L'OBJECTIF DES 100 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN.

D'après nos calculs, sur les quelque 66,3 milliards de dollars identifiés dans les financements climat publics déclarés pour 2019-2020 (moyenne annuelle), seulement 17,1 milliards de dollars (26 %) ont été fournis sous forme de subventions ; 20,7 milliards de dollars (31 %) ont été fournis sous forme de prêts concessionnels et d'instruments autres que des subventions ; et un montant édifiant de 28,1 milliards de dollars (42 %) a été fourni par le biais de prêts non concessionnels et d'autres instruments à des conditions qui ne sont pas suffisamment généreuses pour être qualifiées d'APD (Graphique 4)<sup>31</sup>. Autrement dit, la majeure partie du financement climat continue d'être fournie sous forme de prêts.

Graphique 5. Estimations des financements climat publics déclarés par instrument (moyennes annuelles)



Sources : pour 2019-2020, financements bilatéraux déclarés basés sur la CCNUCC (2023), à quelques exceptions près (voir note 17). Financements multilatéraux déclarés basés sur l'OCDE (2022b). Chiffres pour 2015-2016 et 2017-2018 basés sur Oxfam (2020).

Remarques : montants fournis en dollars américains. Les chiffres de 2015-2016 et 2017-2018 sont arrondis au demi-milliard de dollars le plus proche. Tout écart entre le total et la somme des chiffres séparés est dû aux arrondis.

## LE FINANCEMENT SOUS FORME DE SUBVENTIONS RESTE FAIBLE

En 2019-2020, seulement 26 % des financements climat publics déclarés (soit 17,1 milliards de dollars) ont été accordés sous forme de subventions (Graphique 4). Malgré une hausse par rapport aux années précédentes, la part relative est à peu près la même qu'en 2015-2016. Comme le montre le Graphique 5, la France et la Japon figurent en bas du classement des fournisseurs de subventions bilatérales. Les subventions ont respectivement représenté 7 % et 8 % seulement de leurs financements climat publics en 2019-2020.

Si les prêts concessionnels peuvent jouer un rôle dans le financement de l'action climatique dont on peut attendre des retombées dans le cadre du projet, les faibles volumes d'aide sous forme de subventions sont très préoccupants, car dans la plupart des cas, les prêts ne permettent pas de répondre aux besoins d'adaptation cruciaux des communautés à risque pour assurer la préparation aux catastrophes, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau. La faible part des subventions dans le financement climat est particulièrement préoccupante pour les PMA et les PEID (voir Chapitre 6).

## LE FINANCEMENT NON CONCESSIONNEL CONTINUE D'AUGMENTER

Il est inquiétant de constater que les instruments non concessionnels représentent une grande partie de ce qui est déclaré comme financement climat dans le contexte de l'objectif de 100 milliards de dollars par an. La grande majorité de ces instruments sont des prêts, souvent à des conditions proches de celles du marché, même si nombre d'entre eux peuvent offrir de meilleures conditions que les prêts disponibles sur le marché libre.

Comme le montre le Graphique 4, les volumes déclarés d'instruments non concessionnels ont considérablement augmenté ces dernières années pour atteindre 28 milliards de dollars en 2019-2020 (moyenne annuelle), tandis que les prêts concessionnels et les instruments autres que les subventions en 2019-2020 sont restés en grande partie au même niveau qu'en 2017-2018.

Les BMD restent d'importants fournisseurs de financements non concessionnels. En 2019-2020, 80 % des financements non concessionnels auraient été fournis par l'intermédiaire des BMD (contre 70 % en 2017-2018).

Parmi les fournisseurs bilatéraux, l'Espagne dispense la part la plus élevée de son financement climat public bilatéral sous la forme d'instruments non concessionnels, avec un pourcentage stupéfiant de 85 % (Annexe 1). On observe également des parts élevées dans les financements climat de l'Autriche (51 %), des États-Unis (31 %), du Japon (24 %) et de la France (17 %).

## LE FINANCEMENT CLIMAT ACCROÎT LE POIDS DE LA DETTE

Le fait que le financement climat soit essentiellement fourni sous la forme de prêts et d'instruments autres que des subventions (dont la majorité ne sont pas concessionnels) est profondément injuste. Les pays à faible revenu vulnérables au changement climatique ne devraient pas être contraints de contracter des prêts pour s'adapter afin de se protéger d'une crise climatique dont ils ne sont pas responsables. En outre, ce sont surtout les émissions excessives de carbone des pays riches qui ont réduit le budget carbone disponible pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, contraignant les pays en développement à adapter leurs émissions à l'échelle et au rythme requis à l'heure actuelle.

Cette pratique risque également d'alourdir le fardeau de la dette, déjà insoutenable, de nombreux pays à faible revenu. Nombre d'entre eux consacrent un budget plus important au service de la dette qu'aux infrastructures de base, à la santé, à l'éducation, aux régimes de protection sociale et à d'autres services publics essentiels<sup>32</sup>. En outre, le service de la dette amenuise l'espace fiscal dont disposent les gouvernements pour investir dans des actions climatiques supplémentaires, par exemple pour répondre à des besoins vitaux d'adaptation

IL EST INQUIÉTANT DE CONSTATER QUE LES INSTRUMENTS NON CONCESSIONNELS REPRÉSENTENT UNE GRANDE PARTIE DE CE QUI EST DÉCLARÉ COMME FINANCEMENT CLIMAT DANS LE CONTEXTE DE L'OBJECTIF DE 100 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN.

ou pour compenser les pertes et dommages inévitables. Cette situation exacerbe les inégalités économiques et sociales au sein des pays et entre eux, et compromet l'action en faveur du climat.

Les remboursements de la dette extérieure des PMA sont passés de 31 milliards de dollars en 2020 à 50 et à 43 milliards de dollars en 2021 et 2022, respectivement<sup>33</sup>. Selon Debt Justice, 91 pays à faible revenu consacreront en moyenne 16,3 % de leurs recettes publiques au remboursement de la dette extérieure en 2023, puis 16,7 % en 2024, soit une hausse de plus de 150 % depuis 2011<sup>34</sup>. Les perspectives sont sombres : l'analyse de viabilité de la dette par le FMI indique que 36 des 73 pays à faible revenu sont en situation de surendettement, soit exposés à un risque élevé de surendettement<sup>35</sup>.

### ENCADRÉ 3. IMPACT DES HAUSSES DES TAUX D'INTÉRÊT SUR LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

L'évolution des taux d'intérêt dans le temps est source d'incertitude dans les estimations des coûts de remboursement.

Prenons un exemple illustrant l'impact de la hausse des taux d'intérêt dans le monde sur les coûts et les remboursements associés aux prêts climat non concessionnels. Dans notre exemple, la Banque mondiale accorde début 2022 un Prêt flexible de la BIRD (IFL) de 400 millions de dollars aux Philippines. Il s'agit d'un prêt utilisé par la Banque mondiale pour financer des activités avec des emprunteurs du secteur public dans les pays en développement à revenu intermédiaire, dans le but d'accélérer la réalisation des objectifs en matière de climat ou de développement, sous réserve des taux d'intérêt en vigueur. La durée de remboursement type d'un prêt IFL est de 20 ans.

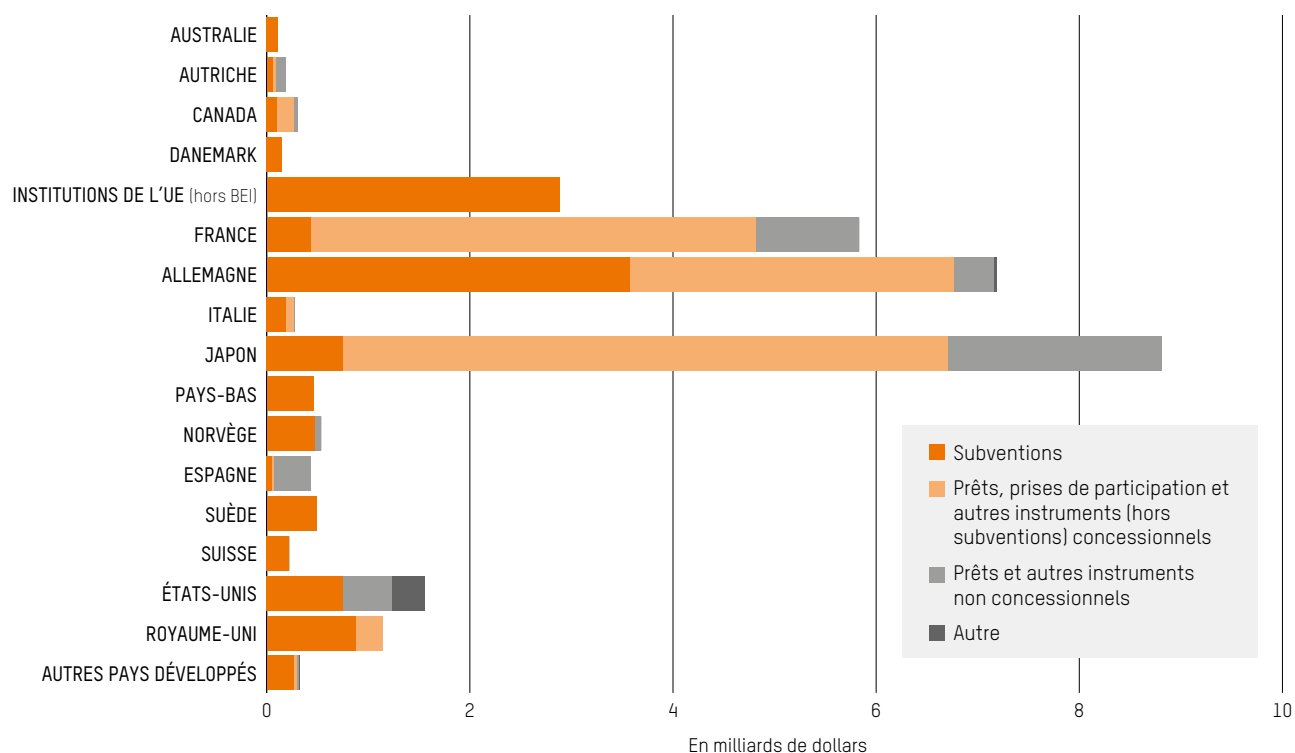
En raison de la faiblesse des taux d'intérêt avant mars 2022, le taux d'intérêt du prêt, à la signature, aurait été de 1,94 % pour un pays comme les Philippines<sup>36</sup>. Si ce taux restait inchangé pendant toute la durée du prêt, les remboursements totaux s'élèveraient à 482 millions de dollars (capital et intérêts compris).

Or, la hausse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine en réponse à l'inflation élevée se répercute sur les prêts IFL, si bien que le taux d'intérêt est passé à 5,86 % en avril 2023<sup>37</sup>. En appliquant ce taux sur 20 ans, les Philippines devraient rembourser 686 millions de dollars, soit une hausse de 42 % du montant total des remboursements.

Bien que cet exemple soit fourni à titre indicatif<sup>38</sup>, il illustre la manière dont la fluctuation des taux d'intérêt pour les prêts non concessionnels peut augmenter de manière significative le fardeau de la dette associé aux prêts climat non concessionnels.

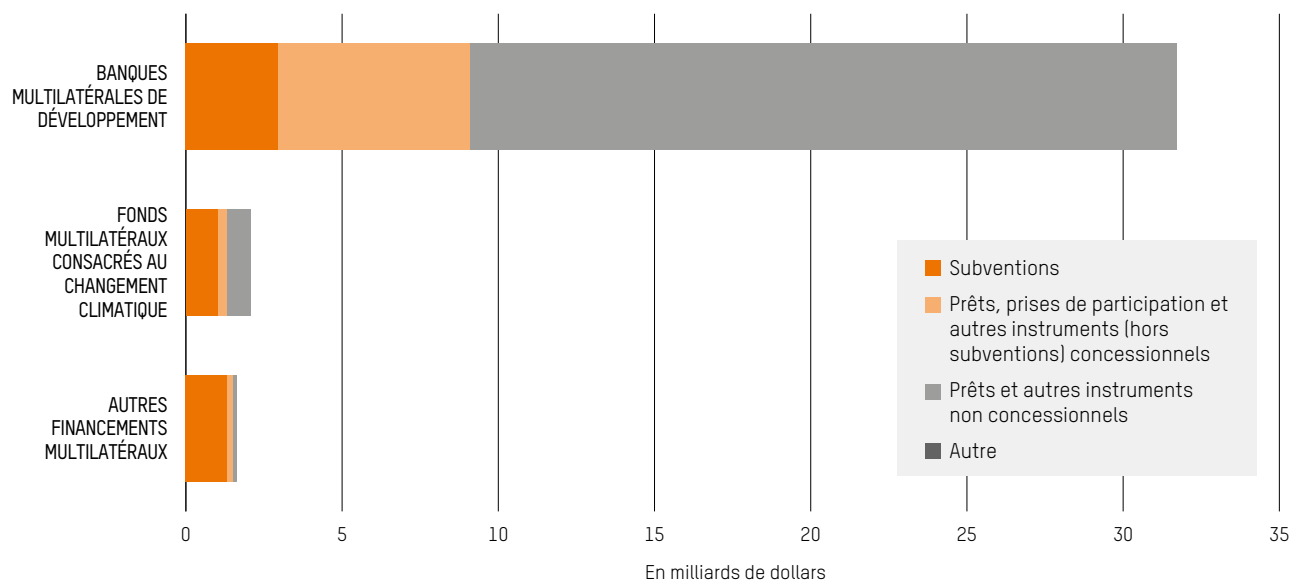
Les pays en développement seront également affectés par les récentes augmentations des taux d'intérêt sur les marchés financiers dans le monde<sup>39</sup>. Ces hausses impliquent des remboursements plus élevés pour les prêts climat et une nouvelle augmentation de la dette publique, en particulier pour les pays qui contractent des prêts non concessionnels (voir l'exemple dans l'Encadré 3). Cela réduit encore la capacité d'un pays à s'adapter et à prendre des mesures transformatrices en matière de climat, ce qui accroît les vulnérabilités face au changement climatique futur.

**Graphique 6. Financements climat bilatéraux déclarés par instrument en 2019-2020 (moyenne annuelle)**



Source : Financements bilatéraux déclarés basés sur la CCNUCC (2023), à quelques exceptions près (voir note 16).

**Graphique 7. Financements climat multilatéraux déclarés par instrument financier en 2019-2020 (moyenne annuelle)**



Source : Financements multilatéraux déclarés basés sur l'OCDE (2022b).

## RECOMMANDATIONS

- Les contributeurs au financement climat devraient s'engager à augmenter d'urgence le soutien à l'action climatique sous forme de subventions, en particulier ceux qui fournissent actuellement une faible part de subventions.
- Le financement non concessionnel ne devrait pas être comptabilisé par les pays développés comme faisant partie de leur contribution aux obligations financières au titre de l'accord de Paris et de la CCNUCC.
- L'objectif NCQG devrait inclure des éléments quantifiés spécifiques (par ex. sous la forme de sous-objectifs) pour faciliter l'octroi de subventions dans des domaines essentiels de l'adaptation et de la résilience, ainsi que pour faire face aux pertes et dommages.

# 5

## SEULEMENT 33 % DES FINANCEMENTS CLIMAT PUBLICS DÉCLARÉS ONT ÉTÉ ALLOUÉS À L'ADAPTATION, 59 % À L'ATTÉNUATION.

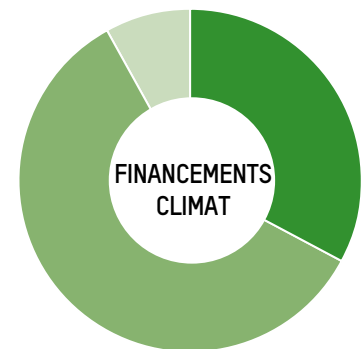
Dans l'Accord de Paris, les parties ont convenu de « parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation » en matière de financement. Or dans la pratique, l'adaptation est constamment sous-financée<sup>40</sup>. Sur les 67,2 milliards de dollars identifiés dans les financements climat publics déclarés pour 2019-2020 (moyenne annuelle), 33 % ont été alloués à l'adaptation, 59 % à l'atténuation et 8 % à des objectifs transversaux (Graphique 6). Le financement déclaré pour l'adaptation est passé d'une moyenne annuelle de 9 milliards de dollars en 2015-2016 à 15 milliards de dollars en 2017-2018, puis à 22 milliards de dollars en 2019-2020<sup>41</sup>. Comme indiqué au Chapitre 1, Oxfam estime que la valeur réelle des financements de l'adaptation déclarés en 2019-2020 se situait entre 9,5 et 11,5 milliards de dollars par an.

### MALGRÉ LA HAUSSE DU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION, UN ÉNORME FOSSÉ PERSISTE

Malgré ces augmentations, les dispositions relatives au financement de l'adaptation sont loin de répondre aux besoins mondiaux, qui sont désormais estimés dans la fourchette supérieure de la plage de 160 à 340 milliards de dollars par an d'ici 2030 suggérée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)<sup>42</sup>. Le financement de l'adaptation reste bien en deçà du seuil pouvant être raisonnablement considéré comme adéquat pour assurer l'équilibre convenu entre l'atténuation et l'adaptation dans l'allocation des financements climat, tel que défini dans l'Accord de Paris. Selon Oxfam, cela nécessiterait une part de 50 % en faveur de l'adaptation dans le contexte de l'objectif de 100 milliards de dollars par an. Dans tous les cas, une nette augmentation du financement de l'adaptation reste nécessaire, notamment pour atteindre l'objectif fixé par le Pacte de Glasgow sur le climat lors de la COP26, à savoir doubler le financement annuel de l'adaptation d'ici 2025 par rapport au niveau de 2019.

Le Tableau 3 présente le financement de l'adaptation en 2019-2020 par type de fournisseur. Il convient de saluer l'Australie, les Pays-Bas et la Suède pour avoir atteint des parts comparativement plus élevées de financement de l'adaptation, bien que cela reste insuffisant<sup>43</sup>. L'Australie, la France, le Japon et le Danemark ont augmenté leur part consacrée à l'adaptation par rapport à 2017-2018, même si la France et le Japon ont encore beaucoup à faire pour parvenir à une répartition équilibrée et fournissent une grande partie du financement de l'adaptation sous forme de prêts<sup>44</sup>. L'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation a persisté pour d'autres pays dont les parts d'adaptation sont historiquement faibles, notamment l'Espagne, la Norvège et les États-Unis.

**Graphique 8. Estimation de l'allocation thématique des financements climat publics déclarés pour 2019-2020 (moyenne annuelle)**



- 33 % : Adaptation
- 59 % : Atténuation
- 8 % : Transversaux

Sources : Financements bilatéraux déclarés basés sur la CCNUCC (2023), à quelques exceptions près (voir note 17). Financements multilatéraux déclarés basés sur l'OCDE (2022b).



**Tableau 3. Financement public de l'adaptation déclaré en 2017-2018 et 2019-2020 (moyennes annuelles)**

Pays contributeur	2017-2018		2019-2020	
	Adaptation uniquement	Adaptation + 50 % de financements transversaux	Adaptation uniquement	Adaptation + 50 % de financements transversaux
Australie	13 % (15 millions de dollars)	56 % (67 millions de dollars)	76 % (54 millions de dollars)	79 % (88 millions de dollars)
Autriche	13 % (22 millions de dollars)	20 % (34 millions de dollars)	7 % (14 millions de dollars)	17 % (33 millions de dollars)
Canada	20 % (61 millions de dollars)	44 % (136 millions de dollars)	21 % (65 millions de dollars)	38 % (115 millions de dollars)
Danemark	22 % (35 millions de dollars)	40 % (64 millions de dollars)	30 % (45 millions de dollars)	42 % (63 millions de dollars)
Institutions de l'UE (hors BEI)*	41 % (1,29 milliard de dollars)	59 % (1,86 milliard de dollars)	41 % (1,18 milliard de dollars)	58 % (1,69 milliard de dollars)
France	20 % (976 millions de dollars)	27 % (1,29 milliard de dollars)	31 % (1,81 milliard de dollars)	39 % (2,28 milliards de dollars)
Allemagne	19 % (1,31 milliard de dollars)	28 % (1,99 milliard de dollars)	18 % (1,27 milliard de dollars)	29 % (2,11 milliards de dollars)
Italie	24 % (78 millions de dollars)	55 % (183 millions de dollars)	23 % (63 millions de dollars)	51 % (140 millions de dollars)
Japon	11 % (1,05 milliard de dollars)	13 % (1,22 milliard de dollars)	33 % (2,93 milliards de dollars)	34 % (3,03 milliards de dollars)
Pays-Bas	52 % (191 millions de dollars)	68 % (247 millions de dollars)	47 % (217 millions de dollars)	67 % (309 millions de dollars)
Norvège	8 % (51 millions de dollars)	12 % (75 millions de dollars)	11 % (60 millions de dollars)	16 % (85 millions de dollars)
Espagne	17 % (44 millions de dollars)	29 % (77 millions de dollars)	7 % (31 millions de dollars)	12 % (53 millions de dollars)
Suède	45 % (199 millions de dollars)	61 % (269 millions de dollars)	40 % (200 millions de dollars)	58 % (289 millions de dollars)
Suisse	60 % (133 millions de dollars)	60 % (133 millions de dollars)	57 % (126 millions de dollars)	57 % (126 millions de dollars)
Royaume-Uni	49 % (547 millions de dollars)	49 % (548 millions de dollars)	49 % (565 millions de dollars)	49 % (565 millions de dollars)
États-Unis	15 % (218 millions de dollars)	15 % (218 millions de dollars)	16 % (246 millions de dollars)	16 % (246 millions de dollars)
Autres pays développés	43 % (102 millions de dollars)	63 % (153 millions de dollars)	48 % (154 millions de dollars)	64 % (207 millions de dollars)
<b>Total bilatéral</b>	<b>21 %</b> <b>(6,37 milliards de dollars)</b>	<b>28 %</b> <b>(8,63 milliards de dollars)</b>	<b>29 %</b> <b>(9,06 milliards de dollars)</b>	<b>37 %</b> <b>(11,43 milliards de dollars)</b>
Banques multilatérales de développement	30 % (7,38 milliards de dollars)	30 % (7,38 milliards de dollars)	37 % (11,77 milliards de dollars)	37 % (11,83 milliards de dollars)
Fonds multilatéraux pour la lutte contre le changement climatique	25 % (590 millions de dollars)	37 % (885 millions de dollars)	32 % (663 millions de dollars)	32 % (678 millions de dollars)

Autres fonds multilatéraux	53 % (678 millions de dollars)	57 % (729 millions de dollars)	34 % (560 millions de dollars)	47 % (771 millions de dollars)
Total multilatéral	30 % (8,64 milliards de dollars)	31 % (8,99 milliards de dollars)	37 % (13 milliards de dollars)	37 % (13,27 milliards de dollars)
<b>Total global</b>	<b>25 % (15,02 milliards de dollars)</b>	<b>30 % (17,62 milliards de dollars)</b>	<b>33 % (22,06 milliards de dollars)</b>	<b>37 % (24,71 milliards de dollars)</b>

Sources : CCNUCC (2023), à quelques exceptions près (voir note 17), pour les financements bilatéraux 2019-2020, CCNUCC (2022) pour les financements bilatéraux 2017-2018. OCDE (2022b) pour les financements multilatéraux.

Remarques : montants en dollars américains. Les chiffres pour 2017-2018 sont basés sur T. Carty, J. Kowalzig et B. Zagema (2020). Les pourcentages correspondent à l'ensemble des financements climat publics déclarés (voir l'Annexe 1 pour les données de 2019-2020). Les fournisseurs bilatéraux déclarent un financement « transversal » lorsqu'un programme est considéré comme poursuivant à la fois des objectifs d'atténuation et d'adaptation. Pour les chiffres des colonnes 3 et 5, on suppose que 50 % de ces financements ont servi des objectifs d'adaptation. Les organisations multilatérales ne déclarent généralement pas les financements comme étant « transversaux », mais indiquent des montants distincts attribuables à l'adaptation ou à l'atténuation. \* Seul le financement climat via la Commission européenne et le Fonds européen de développement est indiqué, en dehors de la Banque européenne d'investissement (BEI). En incluant la BEI, les parts indiquées pour l'adaptation diminueraient considérablement.

Bien que les BMD fournissent actuellement un peu plus de financement pour l'adaptation que les pays développés, elles continueront probablement à privilégier l'atténuation par rapport à l'adaptation en raison de leur modèle économique de soutien basé sur les prêts. Il en va de même pour les financements privés mobilisés. Une analyse de l'OCDE suggère qu'au cours de la période 2018-2020, seulement 12 % ont été consacrés à l'adaptation<sup>45</sup>. Pour parvenir à un véritable équilibre (à savoir une répartition égale entre l'atténuation et l'adaptation dans le contexte de l'objectif de 100 milliards de dollars par an), les fournisseurs bilatéraux de financements climat pourraient suivre l'exemple du Danemark, qui vise une part de 60 % pour l'adaptation afin de contrebalancer le parti pris d'autres canaux de financement défavorables à l'adaptation.

Pour de nombreux objectifs d'adaptation (sécurité alimentaire, accès à l'eau, protection des communautés contre les phénomènes météorologiques extrêmes), les prêts ne sont souvent pas des instruments appropriés en raison de l'absence ou de la faiblesse du rendement financier que l'on peut attendre de l'investissement initial. Les subventions publiques sont donc une bouée de sauvetage pour les mesures d'adaptation. Le Tableau 4 ci-dessous présente les instruments financiers utilisés par les différents groupes de contributeurs pour financer l'adaptation. En moyenne, les contributeurs aux financements climat ont fourni seulement 35 % de leurs financements de l'adaptation sous forme de subventions en 2019-2020 (moyenne annuelle). En comparaison, 34 % des financements de l'adaptation ont été accordés sous forme de prêts concessionnels et 31 % sous forme d'instruments non concessionnels.

**Tableau 4. Financement public de l'adaptation déclaré par instrument financier et pays contributeur pour la période 2019-2020 (moyenne annuelle)**

Pays contributeur	Financement de l'adaptation tel que déclaré	Subventions	Prêts concessionnels, prises de participation et instruments autres que les subventions		Autre
			Prêts et autres instruments non concessionnels		
Fournisseurs bilatéraux	9,061 milliards de dollars	54,0 %	42,4 %	3,3 %	0,3 %
Fournisseurs multilatéraux	12,995 milliards de dollars	22,1 %	28,3 %	49,6 %	0 %
<i>Banques multilatérales de développement</i>	11,772 milliards de dollars	16,6 %	30,2 %	53,2 %	0 %
<i>Fonds multilatéraux pour la lutte contre le changement climatique*</i>	663 millions de dollars	89,2 %	0,2 %	10,6 %	0 %
<i>Autres fonds multilatéraux</i>	560 millions de dollars	58,0 %	21,0 %	21,1 %	0 %
<b>Total global</b>	<b>22,056 milliards de dollars</b>	<b>35,2 %</b>	<b>34,1 %</b>	<b>30,6 %</b>	<b>0,1 %</b>

Sources : CCNUCC (2023), à quelques exceptions près (voir note 17), pour les financements bilatéraux 2019-2020, OCDE (2022b) pour les financements multilatéraux.

Remarques : montants en dollars américains. Les chiffres indiqués excluent les financements déclarés comme étant des financements « transversaux ». Voir l'Annexe pour les données complètes de 2019-2020.

## RECOMMANDATIONS

- Tous les fournisseurs de financement climat doivent s'engager à augmenter sensiblement leurs financements de l'adaptation au changement climatique, en se concentrant sur le financement sous forme de subventions. Les pays développés doivent présenter un plan de mise en œuvre détaillant les actions collectives et individuelles visant à doubler le financement pour l'adaptation d'ici 2025 par rapport à 2019.
- L'objectif NCQG devrait inclure un sous-objectif fondé sur les besoins pour le financement climat public, en particulier pour l'adaptation (sous forme de subventions).

# 6

## PLUS DE LA MOITIÉ DES FINANCEMENTS ALLOUÉS AUX PMA ET PLUS D'UN TIERS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS AUX PEID L'ONT ÉTÉ SOUS FORME DE PRÊTS.

Malgré leurs émissions minimes, les PMA et les PEID sont particulièrement vulnérables au changement climatique en raison de leur situation géographique, de leur niveau de pauvreté élevé et de leur faible capacité d'adaptation. Les rapports bisannuels des pays développés ne précisent pas le pourcentage de financement climat alloué aux PMA et aux PEID. Ce pourcentage peut néanmoins être estimé à partir des données de l'OCDE, qui indiquent qu'en moyenne 21,7 % des financements du développement consacrés au climat déclarés à l'OCDE ont été alloués aux PMA et 2,4 % aux PEID en 2019-2020. En supposant que la même part des financements climat déclarés à la CCNUCC a été allouée aux PMA et aux PEID, les montants annuels estimés seraient d'environ 6,7 milliards de dollars et 0,7 milliard de dollars, respectivement.

En 2019-2020, plus de la moitié (55 %) des financements climat alloués aux PMA étaient des prêts et des instruments autres que des subventions. Pour les PEID, ce pourcentage était de 35 %. On estime toutefois que 12 % du total des financements climat déclarés pour les PMA et 10,4 % pour les PEID étaient non concessionnels. Un peu plus de la moitié (54,6 %) des financements climat déclarés pour les PMA, et 59,9 % pour les PEID, ont été consacrés à l'adaptation. Il est choquant de constater que, dans de nombreux cas, ces pays reçoivent des prêts au lieu de subventions pour s'adapter aux impacts climatiques (voir le Graphique 7).

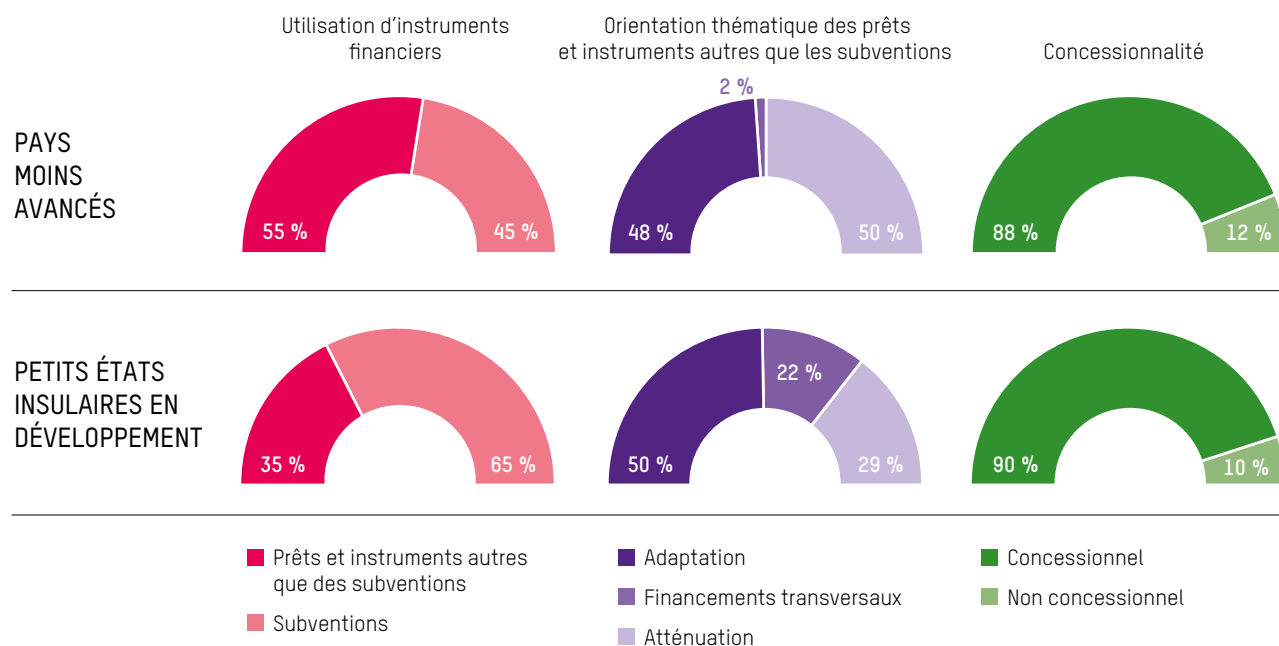
Malgré leur extrême vulnérabilité aux impacts climatiques, les PMA et les PEID ne reçoivent pas un soutien suffisant par rapport à leurs besoins, en particulier par le biais de financements sous forme de subventions. L'attribution de prêts et d'instruments autres que les subventions risque de créer un endettement insoutenable. En 2022, 60 % des pays les moins avancés et des autres pays à faible revenu présentaient un risque élevé de surendettement ou se trouvaient dans une situation de surendettement<sup>46</sup>. Dans ce contexte, il est d'autant plus inacceptable que 12 % des financements destinés aux PMA soient non concessionnels. Parmi les principaux fournisseurs de financement climat, la Suisse, les États-Unis, la France, l'Allemagne et la Norvège consacrent la plus petite part de leur financement climat aux PMA, tandis que presque tous les pays contributeurs, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ne ciblent pas les petits États insulaires en développement (PEID).

IL EST CHOQUANT DE CONSTATER QUE, DANS DE NOMBREUX CAS, CES PAYS REÇOIVENT DES PRÊTS AU LIEU DE SUBVENTIONS POUR S'ADAPTER AUX IMPACTS CLIMATIQUES.

### RECOMMANDATIONS

- Tous les fournisseurs de financement climat devraient s'engager à augmenter de manière significative le financement climat en faveur des PMA et des PEID, y compris en fournissant immédiatement tous les financements pour l'adaptation sous forme de subventions.
- Les règles de la CCNUCC et les principes directeurs de comptabilisation doivent imposer aux fournisseurs de financement climat de déclarer la part de leurs financements climat destinée aux PMA et aux PEID.
- Le NCQG devra reconnaître la situation particulière des PMA, des PEID et d'autres contextes très vulnérables au changement climatique, notamment en leur accordant la priorité pour les financements sous forme de subventions et à des conditions très favorables.

**Graphique 9. Estimations des financements du développement consacrés au climat destinés aux PMA et aux PEID en 2019-2020, par instrument, concessionnalité et thématique des prêts et instruments autres que les subventions**



Source : OCDE (2022b).

Remarque : pour calculer les pourcentages, nous comptons les projets dont l'un ou les deux marqueurs de Rio sont définis sur 1 à 50 % de leur volume total.

**Tableau 5. Part estimée des financements du développement consacrés au climat pour les PMA et les PEID par certains fournisseurs bilatéraux, 2019-2020 (moyenne annuelle)**

Pays	Part allouée aux PMA	Part allouée aux PEID
Australie	19,5 %	42,1 %
Belgique	44,5 %	1,7 %
Canada	22,1 %	5,5 %
Danemark	27,0 %	0,0 %
Institutions de l'UE (hors BEI)	19,6 %	4,5 %
France	17,4 %	2,9 %
Allemagne	10,2 %	0,2 %
Irlande	70,4 %	1,9 %
Japon	37,8 %	1,1 %
Pays-Bas	16,2 %	0,0 %
Nouvelle-Zélande	13,2 %	76,6 %
Norvège	11,0 %	0,3 %
Espagne	17,5 %	7,1 %
Suède	25,4 %	0,1 %
Suisse	16,0 %	1,0 %
Royaume-Uni	27,6 %	0,3 %
États-Unis	19,0 %	1,8 %

Source : OCDE (2022b).

Remarque : pour calculer les pourcentages, nous comptons les projets dont l'un ou les deux marqueurs de Rio sont définis sur 1 à 50 % de leur volume total.

# 7

## LE FINANCEMENT DES PERTES ET DOMMAGES NE FAIT TOUJOURS PAS OFFICIELLEMENT PARTIE DU CADRE INTERNATIONAL DE FINANCEMENT CLIMAT, SI BIEN QU' **AUCUN** SYSTÈME DÉDIÉ DE SOUTIEN FIABLE EST EN PLACE.

Les pertes et dommages, c'est-à-dire les impacts climatiques qui n'ont pas été atténués ou pour lesquels aucune adaptation n'est en place, sévissent depuis des décennies et ce sont plus particulièrement les pays du Sud qui en font les frais. Bien que les pays en développement réclament depuis plus de 30 ans des financements pour y remédier et qu'un accord historique ait été conclu pour créer un fonds à l'occasion de la COP27, il n'existe aucun système prévisible de financement des pertes et dommages au sein de l'architecture internationale des financements climat. Les coûts financiers associés sont élevés et sont actuellement supportés par les communautés qui les subissent (Encadré 4). Dans 55 des pays les plus vulnérables sur le plan climatique, plus de 500 milliards de dollars de pertes économiques ont été attribués au changement climatique entre 2000 et 2019<sup>47</sup>. Les prévisions concernant les pertes et dommages dans les pays en développement sont éloquents, avec une hausse estimée des coûts de 290 à 580 milliards de dollars par an à l'horizon 2030<sup>48</sup>.

De nombreux pays se sont engagés à financer les pertes et dommages lors de la COP27, ce qui témoigne de l'importance croissante qui y est accordée et soulève des questions essentielles sur la manière d'intégrer ce point dans l'architecture internationale des financements climat. Il est inquiétant de constater que, parmi les engagements pris en matière de pertes et dommages, tous sauf trois proviennent de financements climat déjà engagés<sup>49</sup>. Bon nombre de ces engagements sont axés sur des mécanismes essentiellement basés sur les assurances, ce qui n'est pas ce que les pays en développement préconisent car ils sont inappropriés dans de nombreux contextes<sup>50</sup>. En outre, en l'absence d'engagement à financer de manière adéquate ou prévisible les pertes et dommages dans le cadre de la CCNUCC, de nombreuses promesses sont ponctuelles et ne garantissent pas la continuité des financements nécessaires pour que les communautés puissent se reconstruire correctement à la suite d'un impact.

Le financement des pertes et dommages doit être nouveau et additionnel. Toutefois, depuis que l'objectif de 100 milliards de dollars par an a été fixé pour la première fois, nous avons vu des gouvernements requalifier certains financements existants pour le développement afin de leur prêter une pertinence climatique. Le financement de l'adaptation est essentiel pour minimiser les pertes et dommages et le financement humanitaire est déjà largement débordé. Ces sources de financement ne peuvent donc pas être détournées pour financer les pertes et dommages induits par le climat<sup>51</sup>. En fin de compte, ce sont les personnes qui se trouvent en première ligne du changement climatique qui souffrent lorsque les pays contributeurs morcellent de plus en plus de faibles montants pour répondre à des besoins croissants. En l'absence de sous-objectif spécifique pour les pertes et dommages, il sera difficile de s'assurer que les fonds qui y sont consacrés sont nouveaux.

**EN FIN DE COMPTE, CE SONT LES PERSONNES QUI SE TROUVENT EN PREMIÈRE LIGNE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE QUI SOUFFRENT LORSQUE LES PAYS CONTRIBUTEURS MORCÈLENT DE PLUS EN PLUS DE FAIBLES MONTANTS POUR RÉPONDRE À DES BESOINS CROISSANTS. EN L'ABSENCE DE SOUS-OBJECTIF SPÉCIFIQUE POUR LES PERTES ET DOMMAGES, IL SERA DIFFICILE DE S'ASSURER QUE LES FONDS QUI Y SONT CONSACRÉS SONT NOUVEAUX.**

Le financement des pertes et dommages devrait être basé sur des subventions. Aucune communauté ou personne ne devrait s'endetter pour se remettre d'une crise climatique qu'elle n'a pas provoquée. Par exemple, à la suite des inondations de 2022 au Pakistan et du cyclone Idai de 2019 au Mozambique, les deux pays ont été contraints de contracter de lourds emprunts pour financer leur relèvement et leur reconstruction<sup>52</sup>. Il existe un risque réel que ce financement soit fourni sous forme de prêts ou d'instruments autres que des subventions (comme cela a été démontré pour l'adaptation dans le Chapitre 5). Des engagements doivent être pris dès le départ pour ne pas reproduire la même erreur pour le financement des pertes et dommages.

#### **ENCADRÉ 4. PERTES ET DOMMAGES CAUSÉS PAR LE CYCLONE TROPICAL FREDDY**

Le cyclone tropical Freddy a fait des ravages au Malawi, au Mozambique et à Madagascar en mars 2023. Faisant rage pendant plus d'un mois, il a établi le nouveau record d'énergie cyclonique accumulée de toute l'histoire des tempêtes de l'hémisphère sud<sup>54</sup>. Au Malawi, plus de 500 personnes sont mortes et au moins 2,27 millions de personnes ont été touchées<sup>55</sup>. Pour faire face aux dégâts, le gouvernement du Malawi a lancé un plan d'urgence qui vise à cibler 1,63 million de personnes (soit 71 % des personnes touchées) en se concentrant principalement sur les besoins de survie immédiats et les services de base<sup>56</sup>. Mi-avril, ce plan affichait encore un manque de financement de 75 %. Le Malawi est un PMA qui présente déjà un risque élevé de surendettement et qui est extrêmement vulnérable au changement climatique. Un financement des pertes et dommages sous forme de dons aurait permis d'alléger le fardeau du Malawi dans sa réponse aux conséquences du cyclone<sup>57</sup>.

#### **RECOMMANDATIONS**

- Le financement de la lutte contre les pertes et les dommages doit être un sous-objectif autonome dans l'objectif NCQG, garantissant que ce financement est adéquat et additionnel. Ce sous-objectif devrait être fondé sur des évaluations exhaustives et participatives des besoins et sur les meilleures données scientifiques disponibles.
- Les contributeurs doivent financer les pertes et dommages sous forme de subventions, lesquelles devraient s'ajouter à l'objectif actuel de 100 milliards de dollars par an. Conformément au principe du « pollueur-payeur », il convient de développer des sources de financement novatrices telles qu'une taxe sur les émissions du secteur maritime, des impôts sur la fortune ou une taxe sur les bénéfices excédentaires tirés de l'extraction des combustibles fossiles.
- Les contributeurs doivent déclarer les financements qu'ils accordent pour faire face aux pertes et dommages, en faisant preuve de transparence quant à leur objectif et leur portée<sup>53</sup>.

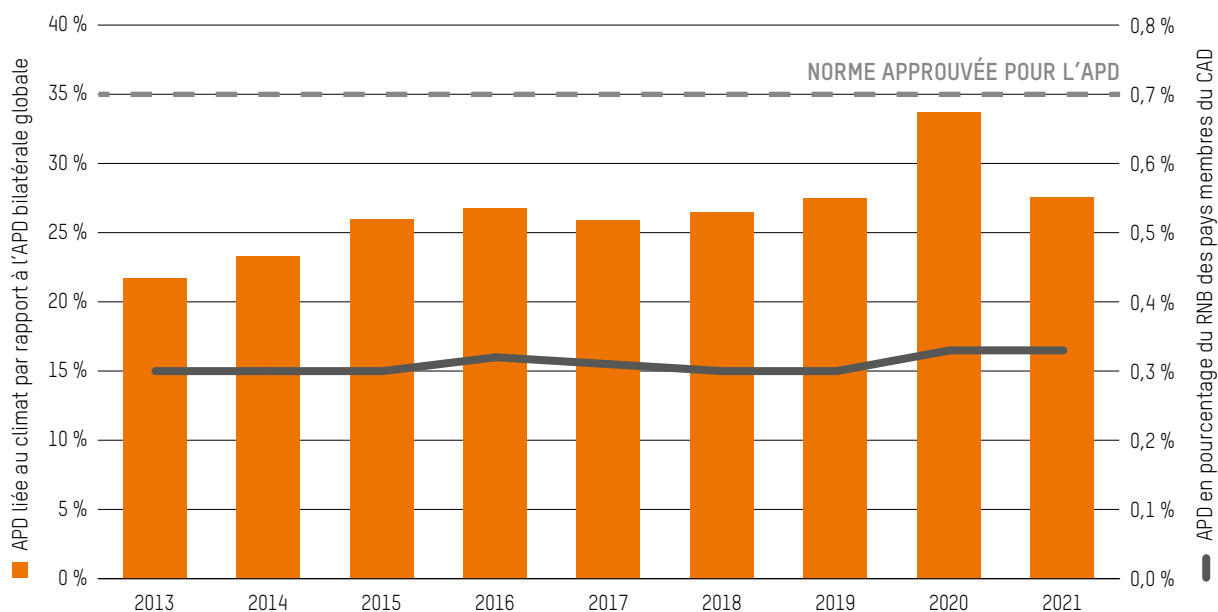
## LES FINANCEMENTS BILATÉRAUX DU DÉVELOPPEMENT CONSACRÉS AU CLIMAT REPRÉSENTENT AUJOURD'HUI JUSQU'À UN TIERS DES BUDGETS STAGNANTS DE L'APD, AU LIEU D'ÊTRE « NOUVEAUX ET ADDITIONNELS ».

« Un point d'accord majeur est que le financement de la lutte contre le changement climatique doit être «nouveau et additionnel» et ne doit pas se faire au détriment des ODD. Les ressources accordant la priorité au climat au détriment du financement du développement non consacré au climat augmentent la vulnérabilité d'une population pour tout niveau donné de chocs climatiques, si bien que l'additionnalité du financement est essentielle. » GIEC (2022)<sup>58</sup>

Le GIEC a reconnu que l'additionnalité du financement climat est essentielle et que les ressources accordant la priorité au climat au détriment des financements du développement non consacrés au climat augmentent la vulnérabilité d'une population confrontée à des chocs climatiques. Cependant, la plupart des financements climat concessionnels sont comptabilisés en double par rapport à l'engagement de longue date des pays développés (depuis 1970)<sup>59</sup> d'augmenter leur APD à 0,7 % de leur revenu national brut (RNB), plutôt que d'être réellement nouveaux et additionnels.

« UN POINT D'ACCORD MAJEUR EST QUE LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DOIT ÊTRE «NOUVEAU ET ADDITIONNEL» ET NE DOIT PAS SE FAIRE AU DÉTRIMENT DES ODD. » GIEC (2022)

**Graphique 10. Part de l'APD liée au climat dans l'ensemble de l'APD bilatérale et APD en pourcentage du RNB des pays du CAD**



Sources : OCDE (2023b)<sup>60</sup> et OCDE sur le développement (2023)<sup>61</sup>.

Remarque : l'OCDE a noté que le pic observé en 2020 est principalement dû à quelques activités de grande ampleur déclarées cette année-là par un petit nombre de membres du CAD<sup>62</sup>.



Au cours de la dernière décennie, l'APD nette totale des pays du CAD a fluctué autour d'un taux décevant de 0,3 %, soit moins de la moitié de leur engagement de 0,7 % (Graphique 8). En 2020, les dépenses d'APD ont augmenté de 3,5 % (en termes réels) par rapport à 2019, mais cette augmentation est principalement due à la pandémie de COVID-19 : les activités liées à la COVID ont en effet représenté 7,4 % de l'APD totale. En outre, les coûts liés aux personnes réfugiées dans leur propre pays ont représenté 5,6 % du total de l'APD en 2020<sup>63</sup>.

En 2020, seuls six pays développés ont respecté leur engagement de consacrer 0,7 % de leur RNB à l'APD<sup>64</sup>. Selon une analyse menée par CARE, entre 2011 et 2018, seuls le Luxembourg, la Norvège et la Suède ont régulièrement fourni des montants substantiels de financement climat au-delà de l'engagement de 0,7 %<sup>65</sup>.

L'APD est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), qui sont gravement menacés, selon les Nations Unies. Le rapport 2022 sur les ODD a montré une inversion des progrès sur de nombreux objectifs, dans de nombreuses régions, souvent du fait de financements publics insuffisants<sup>66</sup>. L'intégration de l'action climatique et d'autres stratégies de développement est positive, car les objectifs d'adaptation ou d'atténuation présentent souvent des synergies avec d'autres objectifs de développement durable. Cependant, cela n'est pas toujours le cas, et même alors, il peut y avoir des coûts supplémentaires liés aux défis climatiques. C'est pourquoi les pays en développement insistent sur l'additionnalité du financement climat par rapport aux engagements en matière d'APD.

## RECOMMANDATIONS

- Les financements climat doivent s'ajouter aux engagements en matière d'aide au développement : les financements comptabilisés dans l'engagement de 100 milliards de dollars et dans les obligations au titre de la CCNUCC ne doivent pas être comptabilisés également comme de l'APD dans l'objectif de consacrer au moins 0,7 % du RNB à l'aide.
- Dans un premier temps, les pays développés doivent s'engager à ce que les augmentations des financements climat, admissibles au titre de l'APD, soient intégrées à un budget d'aide général qui augmente au même rythme que les financements climat.
- Tous les pays doivent soutenir de toute urgence les mesures visant à débloquer les nouvelles sources de financements climat les plus prometteuses sur le plan national et international, notamment en arrêtant de subventionner les énergies fossiles au profit des financements climat et en appliquant une taxe carbone aux transports aériens et maritimes internationaux.

# 9

## ON ESTIME QUE SEULEMENT 2,9 % DES FINANCEMENTS DU DÉVELOPPEMENT CONSACRÉS AU CLIMAT ONT IDENTIFIÉ L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES COMME OBJECTIF PRINCIPAL ; LES DONNÉES SUR LE MONTANT DES FINANCEMENTS DÉPENSÉS AU NIVEAU LOCAL FONT CRUELLEMENT DÉFAUT.

L'impact de la crise climatique n'est pas réparti de manière égale : les personnes à faible revenu et les groupes marginalisés subissent les pires effets alors qu'ils ont souvent contribué le moins aux émissions. Pour atteindre les personnes les plus touchées par le changement climatique, le financement climat doit être dépensé d'une manière qui réponde aux besoins spécifiques des communautés touchées, en particulier les femmes. On dispose de peu de données sur la part des financements climat allouée à des initiatives locales ou en partenariat avec les communautés locales, mais les informations disponibles semblent indiquer que ce pourcentage est très faible<sup>67</sup>. Les communautés locales devraient être habilitées à prendre les décisions qui les concernent. Bien que nombre d'entre elles aient approuvé les principes d'une adaptation menée au niveau local<sup>68</sup>, les fournisseurs bilatéraux, les agences des Nations Unies et les banques multilatérales de développement ne donnent pas la priorité aux activités menées au niveau local, et le manque de transparence rend difficile la traçabilité des financements jusqu'au niveau local<sup>69</sup>.

LES MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION QUI NE TIENNENT PAS COMPTE DES INÉGALITÉS DE GENRE RISQUENT D'ÊTRE INEFFICACES ET D'EXACERBER CES MÊMES INÉGALITÉS.

Les femmes et les hommes subissent différemment les effets du changement climatique, les femmes étant souvent responsables de l'approvisionnement alimentaire, de la préparation des repas, de la collecte de l'eau et des travaux dans les champs. Le statut socio-économique des femmes et l'accès inégal aux ressources et aux processus décisionnels accentuent ces impacts différentiels. Pourtant, nous estimons que seulement un tiers des projets de financement climat en 2019-2020 ont été déclarés comme intégrant des objectifs d'égalité entre les genres au moins à un degré significatif, et encore moins aux niveaux transformationnels requis pour parvenir à la justice de genre. Les mesures d'adaptation et d'atténuation qui ne tiennent pas compte des inégalités de genre risquent d'être inefficaces et d'exacerber ces mêmes inégalités.

**Tableau 7. Marqueurs relatifs à l'égalité entre les genres du CAD de l'OCDE pour les financements du développement consacrés au climat en 2019-2020 (moyenne annuelle)**

Pourcentage de marqueurs relatifs au genre (2019-2020)	Non ciblé (0)	Significatif (1)	Principal (2)	Non marqué
Bailleurs de fonds bilatéraux (membres du CAD)	43,5 %	49,0 %	2,4 %	5,2 %
Banques multilatérales de développement	3,2%	12,9 %	3,5 %	80,4 %
Fonds multilatéraux pour le climat (FVC, CIF, Fonds pour l'adaptation, Fonds pour les PMA, FSCC)	0,0 %	76,7 %	0,3 %	23,0 %
Autres institutions multilatérales (FEM, GGGI, FIDA, NFD)	0,2 %	3,5 %	0,0 %	96,3 %
<b>Total</b>	<b>20,7 %</b>	<b>30,7 %</b>	<b>2,9 %</b>	<b>45,7 %</b>

Source : OCDE (2022b).

Remarque : pour calculer les pourcentages, nous comptons les projets dont l'un ou les deux marqueurs de Rio sont définis sur 1 à 50 % de leur volume total.

Les rapports bisannuels que les pays développés soumettent à la CCNUCC n'incluent aucune donnée sur le genre, si bien qu'Oxfam doit estimer la part du financement climat qui donne la priorité aux questions de genre d'après les données de l'OCDE. On estime que seulement 2,9 % des financements du développement consacrés au climat ont identifié l'égalité entre les genres comme objectif principal, et que 30,7 % l'ont identifié comme un objectif important mais non principal (Tableau 7). Pour les 66,4 % de projets restants, l'égalité entre les genres n'était pas un objectif significatif (20,7 %) ou les projets n'ont pas été examinés (45,7 % de projets non marqués). Des critiques ont également pointé la qualité insuffisante de projets censés être axés sur l'égalité entre les genres. D'après une étude d'Oxfam analysant les projets axés sur l'égalité entre les genres déclarés par les principaux fournisseurs de financement climat, aucun n'incluait suffisamment de composantes d'égalité entre les genres de manière systématique pour que ces projets soient considérés comme étant de grande qualité<sup>70</sup>.

## RECOMMANDATIONS

- Les contributeurs au financement climat doivent accroître leur assistance et les fonds alloués à l'action climatique au niveau local, en s'alignant sur la planification, les politiques et les stratégies nationales des pays en développement (y compris les CDN), et suivre et déclarer les montants de financement climat dépensés au niveau local et conformément aux principes d'une adaptation menée au niveau local.
- Ils doivent donner la priorité à l'égalité entre les genres dans les projets liés au climat, lesquels devraient prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des hommes dans leurs objectifs, leur conception, leur budget et leur exécution. Les marqueurs relatifs à l'égalité entre les genres doivent être communiqués de manière transparente et cohérente à l'OCDE et à la CCNUCC.

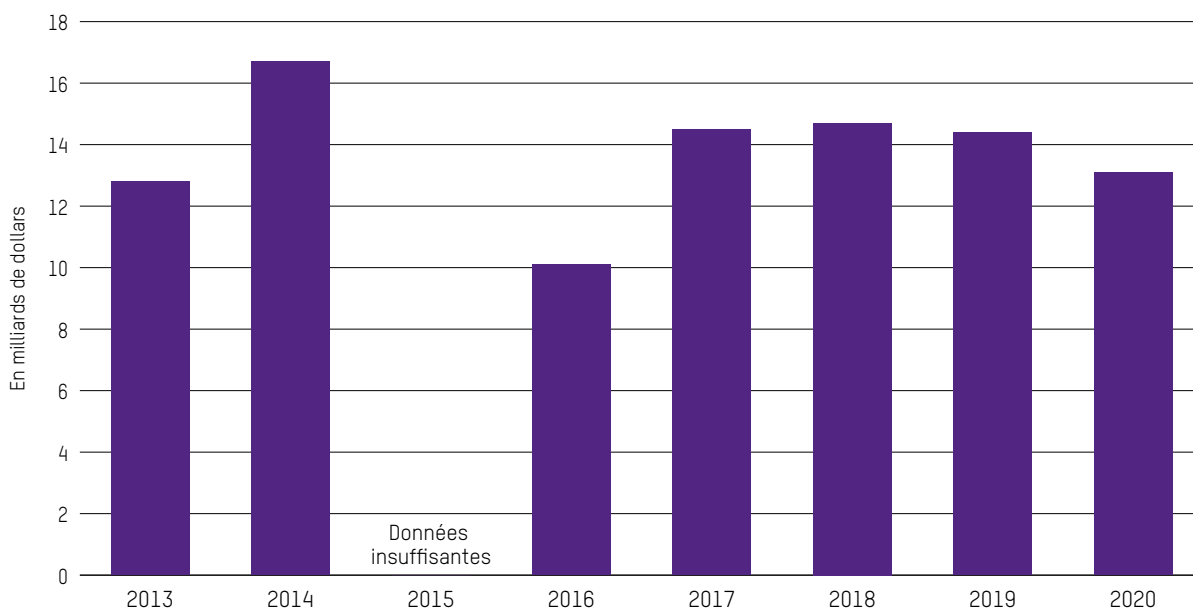
## IL N'EXISTE PAS DE **DONNÉES COHÉRENTES ET TRANSPARENTES** PERMETTANT D'ESTIMER LE NIVEAU DES FINANCEMENTS PRIVÉS MOBILISÉS EN FAVEUR DE L'OBJECTIF DE 100 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN.

Les pays développés ont longtemps été convaincus que les investisseurs privés allaient fournir une part substantielle de l'objectif de 100 milliards de dollars par an<sup>71</sup>. Plus généralement, ils s'attendaient à ce que l'investissement privé joue un rôle majeur dans le financement de la mise en œuvre des ODD<sup>72</sup>. Cependant, l'analyse menée par l'OCDE sur les financements climat privés mobilisés par les interventions publiques des pays développés pour le financement climat montre une stagnation autour de 14 milliards de dollars par an (Graphique 9)<sup>73</sup>.

Il est impossible de vérifier les chiffres de l'OCDE, car ils se basent sur des données confidentielles (partagées avec l'OCDE dans le cadre d'accords de non-divulgateion) provenant de pays développés et d'institutions multilatérales qui déclarent avoir mobilisé ces investissements privés<sup>74</sup>. Certains pays développés rendent compte, dans leurs rapports bisannuels, des investissements privés qu'ils mobilisent, mais en utilisant des méthodes de comptabilisation et de déclaration très diverses (voir Tableau 8), ce qui rend difficile toute comparaison ou agrégation des rapports, ou leur comparaison avec l'analyse de l'OCDE. L'absence de divulgation rend encore plus difficile l'examen des investissements mobilisés dans les pays en développement, leur contribution à l'adaptation ou à l'atténuation, ou encore les bénéficiaires de ces investissements.

« L'ENQUÊTE RÉVÈLE QUE LES PROJETS D'ADAPTATION N'OFFRENT GÉNÉRALEMENT PAS UN RENDEMENT FINANCIER SUFFISANT POUR ATTIRER LES INVESTISSEURS PRIVÉS ET RESTENT TRADITIONNELLEMENT FINANCÉS PAR LE SECTEUR PUBLIC. »

**Graphique 11. Financements privés déclarés au CAD de l'OCDE et mobilisés par les pays développés sur la période 2013-2020 (en milliards de dollars)**



Source : OCDE (2022a).<sup>75</sup>

Remarques : l'absence de données en 2015 est due à une transition vers des méthodes de mesure améliorées. Cela signifie également que les totaux sur les périodes 2016-2020 et 2013-2014 ne sont pas directement comparables.

Selon les rapports de l'OCDE<sup>76</sup>, la grande majorité (86 %) des financements privés mobilisés entre 2016 et 2020 étaient destinés à l'atténuation, contre 5 % seulement pour l'adaptation. C'est ce que souligne une enquête de l'OCDE menée auprès d'investisseurs (potentiels) et d'institutions de développement pour les convaincre d'investir dans l'action climatique dans les pays en développement. Il en ressort que les acteurs officiels comme privés voient dans les risques élevés et les faibles rendements des investissements liés au développement des obstacles au financement de ces activités, notamment en matière d'adaptation.

« L'enquête révèle que les projets d'adaptation n'offrent généralement pas un rendement financier suffisant pour attirer les investisseurs privés et restent traditionnellement financés par le secteur public. La principale raison invoquée par les personnes interrogées [...] est le fait que les opportunités d'investissement dans le domaine de l'adaptation sont très modestes, si bien que l'analyse de rentabilisation n'est pas à leur avantage et qu'il est difficile d'atteindre l'échelle requise pour que les investisseurs privés s'impliquent<sup>77</sup>. »

**Tableau 8. Sélection de cinquièmes rapports bisannuels sur les financements privés mobilisés**

Australie	Mentionné, mais aucune estimation fournie.
Canada	En 2019 et 2020, le Canada a mobilisé un montant estimé à 149,43 millions de dollars de financements privés pour des activités liées au climat, par le biais de 178,61 millions de dollars de financements publics.
Danemark	Cinquième rapport bisannuel non soumis.
UE	Non mentionné (une estimation a été fournie dans le quatrième rapport bisannuel).
France	1,7 milliard d'euros de financements privés ont été mobilisés par les projets climat du groupe AFD en 2021 (aucune estimation n'est fournie pour 2019-2020, période de reporting du cinquième rapport bisannuel).
Allemagne	En 2019, 770 millions d'euros (862 millions de dollars) ont été mobilisés en utilisant les fonds du secteur public de la KfW et de la DEG. En 2020, 192 millions d'euros (219 millions de dollars) ont été mobilisés en utilisant des fonds du secteur public (aucune estimation n'a été fournie pour la KfW et la DEG).
Japon	3,8 milliards de dollars au total sur 2019 et 2020.
Pays-Bas	750 millions d'euros (2019) et 523 millions d'euros (2020), dont environ la moitié via des banques multilatérales de développement (hors BEI) et des fonds multilatéraux pour le climat (FEM, FVC).
Norvège	16 millions de dollars (145 millions de couronnes norvégiennes) en 2019 et 33 millions de dollars (313 millions de couronnes norvégiennes) en 2020.
Espagne	Non mentionné.
Suède	Les garanties de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement ont mobilisé 14,7 milliards de couronnes suédoises (portefeuille pluriannuel détenu en 2020) provenant de sources privées, publiques et mixtes ; 69,3 millions d'euros d'investissement de Swedfund dans six projets confiés en 2019 et 2020 ont mobilisé 16,2 millions d'euros de capitaux privés.
Suisse	71 millions de dollars (2019) et 106 millions de dollars (2020) (ventilés entre adaptation et atténuation, et entre les régions ; le seul pays à rendre compte de la mobilisation de financements privés projet par projet dans le cadre de son modèle de tableau commun).
Royaume-Uni	Exemples inclus, mais pas d'estimation consolidée (une estimation a été fournie dans le quatrième rapport bisannuel).
États-Unis	Exemples inclus, mais pas d'estimation consolidée.

Source : Sections narratives des cinquièmes rapports bisannuels (2023)<sup>78</sup>.

## ENCADRÉ 5. PROJETS DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ (GNL) AU MOZAMBIQUE : L'EXPLOITATION D'UN COMBUSTIBLE FOSSILE DÉCLARÉE COMME UN FINANCEMENT DE L'ADAPTATION

Un récent rapport de l'OCDE montre que les financements privés mobilisés pour l'adaptation sont passés de 1,9 milliard de dollars en 2018 à 4,4 milliards de dollars en 2020, principalement grâce à un grand projet énergétique au Mozambique lié à deux consortiums d'exploitation de GNL<sup>79</sup>. Selon l'OCDE, les institutions internationales de financement du développement auraient mobilisé conjointement 2,4 milliards de dollars de financement privé pour l'adaptation au climat en 2020. La base de données de l'OCDE semble indiquer que ces investissements d'adaptation s'inscrivent dans un investissement de développement privé de plus grande envergure encore, s'élevant à 9,8 milliards de dollars<sup>80</sup>. Il serait ironique qu'un projet d'adaptation d'une telle ampleur soit lié à l'exploitation d'un combustible fossile.

Cependant, les documents du projet qui sont accessibles au public ne mentionnent aucune activité d'adaptation substantielle, et certainement pas à la hauteur de l'investissement revendiqué. Ils évoquent plutôt des investissements dans l'extraction, le traitement et le transport du gaz naturel, ainsi que la réinstallation des communautés touchées par ces activités.

Des accords de non-divulgation interdisent au secrétariat de l'OCDE de fournir la moindre information supplémentaire. Il est choquant qu'une revendication d'une telle envergure puisse être formulée sans aucune possibilité d'examen public. L'ampleur du projet est peut-être une exception, mais le manque de transparence est la règle.

## RECOMMANDATIONS

- Comme pour les projets financés par des fonds publics, les contributeurs bilatéraux et les institutions multilatérales doivent déclarer les financements privés mobilisés pour chaque projet, en appliquant strictement les principes de Katowice. Il s'agit notamment d'expliquer le lien de causalité entre les investissements publics et les financements mobilisés, mais aussi d'éviter les doubles comptabilisations dans l'attribution des montants mobilisés entre les gouvernements.
- L'objectif NCQG ne doit pas combiner en un seul objectif (ou sous-objectif) les financements publics pour le climat et les financements privés mobilisés.

## POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS, IL EST TEMPS D'ALLER AU-DELÀ DE L'OBJECTIF DE 100 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN, TANT AU NIVEAU DE LA CONCEPTION QUE DU MONTANT.

Quatorze ans après l'engagement initial de 100 milliards de dollars par an pris lors de la COP15 à Copenhague en 2009, il est temps de faire le point, d'autant que les discussions ont commencé sur un nouvel objectif de financement pour l'après-2025. Quel est le montant du financement nécessaire pour aider les pays en développement à faire face au changement climatique et à s'engager sur la voie d'un développement sobre en carbone ? La conception de l'objectif est-elle adaptée, avec un chiffre rond pour des instruments aussi divers que les subventions, les prêts et les investissements privés, que ce soit pour l'adaptation ou l'atténuation, ou pour les PMA ou les pays à revenu intermédiaire ?

Le premier rapport sur la détermination des besoins (NDR1) publié en 2021<sup>81</sup>, qui compile tous les besoins financiers exprimés par les pays en développement dans leurs plans climatiques nationaux dans le cadre de la CCNUCC (y compris leurs CDN), a révélé des besoins qui dépassent largement les 100 milliards de dollars par an, alors même que la plupart des pays n'avaient pas chiffré tous leurs besoins<sup>82</sup>. Le NDR1 a recensé 4 274 actions dans les CDN de 153 pays en développement. Parmi celles-ci, seules 1 782 (dans 78 CDN) avaient été chiffrées, pour un besoin financier total de plus de 5 800 milliards de dollars d'ici à 2030. Plus de la moitié des actions engagées dans les CDN n'ont pas été chiffrées. Nous pouvons donc raisonnablement supposer que les besoins financiers réels sont bien plus élevés.

En outre, la plupart des CDN (et le NDR1) ne font pas de distinction entre les coûts et les investissements, c'est-à-dire qu'ils ne précisent pas si l'on peut s'attendre à un retour financier sur les dépenses. Dans la pratique, c'est là que les financements pour l'atténuation, pour l'adaptation et pour les pertes et dommages divergent fortement. Le point commun entre eux est qu'ils nécessitent des montants considérables de financement public international.

### ATTÉNUATION : LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS NECESSITENT D'ABORD DES INVESTISSEMENTS PUBLICS SUBSTANTIELS

Pour l'atténuation dans les scénarios de réchauffement de 2 °C, le GIEC évalue les dépenses nécessaires dans les pays en développement entre 1 400 et 2 800 milliards de dollars par an, principalement pour la transition énergétique<sup>83</sup>. Une part considérable de ces dépenses sera consacrée à des activités génératrices de revenus, qui sont donc plus attractives pour les investisseurs privés. Mais même alors, des investissements publics importants restent nécessaires pour encourager les investissements du secteur privé. D'après les évaluations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)<sup>84</sup> et de McKinsey<sup>85</sup> (pour la Glasgow Finance Alliance for Net Zero, ou GFANZ), 30 % des investissements consacrés aux mesures d'atténuation à l'échelle mondiale doivent provenir de sources publiques, ce pourcentage variant de 5 % à 50 % selon le niveau de maturité du marché des différentes régions. Les besoins les plus élevés en investissements publics pour la transition énergétique se situent dans les pays qui sont déjà très endettés et paient des taux d'intérêt prohibitifs sur les marchés de capitaux.

LES BESOINS LES PLUS ÉLEVÉS EN INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SE SITUERONT DANS LES PAYS QUI SONT DÉJÀ TRÈS ENDETTÉS ET PAIENT DES TAUX D'INTÉRÊT PROHIBITIFS SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX.

## LE « TRIPLE DIVIDENDE » DE L'ADAPTATION NE SE CHIFFRE PAS QU'EN ESPÈCES

On dit que les mesures d'adaptation ont un « triple dividende ». Elles permettent d'éviter certaines pertes et apportent des avantages économiques, ainsi que des atouts sociaux et environnementaux<sup>86</sup>. La Global Commission on Adaptation<sup>87</sup> a identifié les coûts financiers et les avantages économiques nets de cinq stratégies d'adaptation clés dans les pays en développement, qui nécessiteraient des investissements combinés de 1 800 milliards de dollars au cours de la décennie actuelle (2020-30), mais apporteraient des avantages nets combinés de 7 100 milliards de dollars<sup>88</sup>. Cela signifie que les avantages de ces mesures d'adaptation dépasseraient les coûts selon un rapport de près de quatre pour un. Toutefois, les avantages en question profiteraient à l'ensemble de la société plutôt qu'aux investisseurs, ce qui signifie que ces calculs ne sont pas ceux d'une proposition commerciale traditionnelle.

Le PNUE estime que le besoin de financement pour l'adaptation au changement climatique se situe « dans la fourchette supérieure » de 160 à 340 milliards de dollars par an jusqu'en 2030 (et augmentera par la suite)<sup>89</sup>. Ses rapports sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques font généralement référence aux coûts de l'adaptation plutôt qu'aux investissements. Il s'agit des dépenses nécessaires pour faire face aux changements climatiques attendus, comme les mesures de protection contre l'élévation du niveau des mers, les crues occasionnelles des rivières ou les sécheresses de plus en plus récurrentes et prolongées. Il s'agit de coûts qui doivent être engagés pour éviter des pertes et dommages encore plus lourds.

## L'INACTION FAIT GRIMPER LES COÛTS DES PERTES ET DOMMAGES

Faute de mesures d'atténuation et d'adaptation suffisantes, les pertes et dommages attendus seront énormes. Comme indiqué au Chapitre 7, ces coûts pourraient atteindre 580 milliards de dollars par an pour les pays en développement d'ici à 2030<sup>90</sup>, et 55 des pays les plus vulnérables au changement climatique estiment que leur situation financière aurait été meilleure de 20 % au cours des deux premières décennies de ce siècle s'il n'y avait pas eu de pertes et dommages<sup>91</sup>.

L'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) a mené une enquête auprès de 3 000 ménages dans 10 districts du Bangladesh, et a constaté qu'ils dépensaient en moyenne 88 dollars par an pour l'adaptation au changement climatique et la réparation des dommages climatiques<sup>92</sup>. Par extrapolation, cela représenterait 1,7 milliard de dollars à l'échelle du pays, soit plus que le budget du gouvernement consacré à l'adaptation. Les coûts sont répartis de manière inégale au sein du Bangladesh : les ménages à faible revenu et ceux dirigés par une femme consacrent un pourcentage plus élevé aux mesures climatiques que les ménages à revenu élevé ou dirigés par un homme. Le financement des pertes et dommages n'est pas une opportunité d'investissement, mais un fardeau qui pèsera principalement sur les gouvernements ou, en l'absence d'action intergouvernementale, sur les populations, en particulier les personnes les plus marginalisées.

**LE FINANCEMENT DES PERTES ET DOMMAGES N'EST PAS UNE OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT, MAIS UN FARDEAU QUI PÈSERA PRINCIPALEMENT SUR LES GOUVERNEMENTS OU, EN L'ABSENCE D'ACTION INTERGOUVERNEMENTALE, SUR LES POPULATIONS, EN PARTICULIER LES PERSONNES LES PLUS MARGINALISÉES.**



## RECOMMANDATIONS

- Afin de remédier à la différence flagrante entre les chiffres déclarés et la valeur nette de l'aide fournie, les négociations sur l'objectif post-2025 doivent inclure une discussion et un accord sur ce qui doit être considéré comme un financement climat et comment le comptabiliser dans la réalisation du nouvel objectif.
- Le NCQG doit être fondé sur les besoins. Il doit être adaptable au fil du temps selon les nouvelles données et les besoins émergents.
- Le nouvel objectif doit reconnaître la nécessité de financements publics sous forme de subventions lorsque l'on ne peut attendre aucun retour sur investissement, en particulier pour le financement de l'adaptation et des pertes et dommages.
- Les pays développés devront redoubler d'efforts pour mobiliser des fonds suffisants afin de répondre aux nouveaux objectifs financiers fondés sur les besoins, par exemple en émettant des droits de tirage spéciaux supplémentaires et en les transférant aux pays en développement pour aider l'action climatique<sup>93</sup>.

**Tableau 9. Besoins financiers annuels pour l'action climatique dans les pays en développement jusqu'en 2030**

Auteurs	Portée	Besoins financiers annuels, en dollars (et période concernée)
<b>Atténuation</b>		
NDR1 de la CCNUCC (2021) <sup>94</sup>	Besoins de financement en matière d'atténuation et de mesures transversales (actions combinées d'atténuation et d'adaptation) dans les CDN des pays en développement. Remarque : uniquement les actions chiffrées, ce qui n'est pas le cas de la plupart des actions des CDN.	(2021–2030)  Atténuation : 215,6 milliards de dollars Mesures transversales : 283,9 milliards de dollars
GIEC (2022) <sup>95</sup>	Études sectorielles portant sur l'énergie, l'efficacité énergétique, les transports et l'AFAUT (agriculture, foresterie et autres utilisations des terres), pays en développement	(2020–2030)  Sources publiques et privées : 1 450 milliards de dollars à 2 800 milliards de dollars
AIE (2021) <sup>96</sup>	(scénario « Net Zero » des Perspectives de l'économie mondiale ) Énergie propre Monde	(2026–2030) Total : 3 942 milliards de dollars Sources publiques : 1 202,9 milliards de dollars Sources privées : 2 739,1 milliards de dollars
McKinsey/GFANZ (2021) <sup>97</sup>	Besoins annuels d'investissement dans la décarbonisation (AFAUT ; bâtiments ; électricité ; industrie ; combustibles à faibles émissions ; transports) ; (somme pour l'Afrique, l'Asie-Pacifique, l'Amérique centrale et du Sud, l'Eurasie et le Moyen-Orient)	(2026–2030) : 2 200 milliards de dollars (2031–2040) : 2 900 milliards de dollars (2041–2050) : 3 200 milliards de dollars Au niveau mondial, les investissements se répartissent entre 30 % d'investissements publics et 70 % d'investissements privés, avec des répartitions allant de 50/50 à 5/95 selon le niveau de maturité du marché des différentes régions.

IHLEG (Independent High Level Expert Group) (2022) <sup>98</sup>	(Pays en développement, à l'exclusion de la Chine) Transformation du système énergétique Réduction des émissions de méthane provenant des combustibles fossiles et des déchets	(d'ici 2030) De 1 300 à 1 700 milliards de dollars De 40 à 60 milliards de dollars
<b>Adaptation</b>		
NDR1 de la CNUCC (2021) <sup>99</sup>	Besoins de financement en matière d'adaptation et de mesures transversales (à la fois pour l'atténuation et l'adaptation) dans les CDN des pays en développement. Remarque : uniquement les actions chiffrées, ce qui n'est pas le cas de la plupart des actions des CDN.	(2021–2030) : Adaptation : De 76,4 à 83,5 milliards de dollars Mesures transversales : 283,9 milliards de dollars
PNUE (2022)	Analyse sectorielle globale, pays en développement	(2030) : De 160 à 340 milliards de dollars (2050) : De 315 à 565 milliards de dollars
IHLEG (2022) <sup>100</sup>	(Pays en développement, à l'exclusion de la Chine) Adaptation et résilience Capital naturel	(d'ici 2030) De 200 à 250 milliards de dollars De 275 à 400 milliards de dollars
<b>Pertes et dommages</b>		
IHLEG (2022) <sup>101</sup>	(Pays en développement, à l'exclusion de la Chine) Coûts annuels pour faire face aux pertes et dommages	(d'ici 2030) De 200 à 400 milliards de dollars
Markandya et González-Eguino (2018) <sup>102</sup>	Pertes macroéconomiques annuelles des pays en développement	2030 : De 290 à 580 milliards de dollars 2040 : De 551 à 1 000 milliards de dollars 2050 : De 1 100 à 1 700 milliards de dollars
Climate Analytics (2015) <sup>103</sup>	Prévision des dommages macroéconomiques du changement climatique pour les pays en développement	2030 : De 400 à 431 milliards de dollars 2050 : De 1 100 à 1 800 milliards de dollars

# ANNEXE 1. DONNÉES

Le tableau A1 contient les données compilées des financements publics utilisées dans les chapitres 2 à 6. Voir Encadré 1 pour en savoir plus.

**Tableau A1. Financement climat déclaré et répartition par thématique et instrument financier pour 2019/2020 (moyenne annuelle)**

Contributeur	Financement climat déclaré (en millions de dollars)	Répartition des financements climat déclarés par thématique			Répartition des financements climat déclarés par instrument financier				
		Adaptation (en millions de dollars)	Financements transversaux (en millions de dollars)	Atténuation (en millions de dollars)	Subventions (en millions de dollars)	Prises de participation concessionnelles (en millions de dollars)	Prêts et autres instruments (hors subventions) concessionnels (en millions de dollars)	Prêts et autres instruments non concessionnels (en millions de dollars)	Autre* (en millions de dollars)
Australie	111,2	84,2	7,9	19,1	110,1	0	0	1,1	0
Autriche	189,2	14,0	37,2	138,0	55,6	0	37,6	96,0	0
Canada	305,0	65,0	100,3	139,7	103,6	0	164,1	37,3	0
Danemark	150,2	45,1	35,5	69,7	150,2	0	0	0	0
Institutions de l'UE (hors BEI)**	2 888,6	1 180,3	1 017,3	691,0	2 882,0	0	0	0	6,6
France***	5 831,2	1 810,9	947,7	3 072,5	432,1	14,6	4 370,6	1 013,9	0
Allemagne	7 188,8	1 273,6	1 664,0	4 251,3	3 569,7	186,0	3 009,6	390,4	33,1
Italie	274,9	63,0	154,4	57,5	191,5	0	77,6	1,8	3,9
Japon	8 811,0	2 927,0	215,6	5 668,4	749,8	135,2	5 820,5	2 105,4	0
Pays-Bas	462,2	216,5	185,2	60,5	462,2	0	0	0	0
Norvège	535,8	59,6	50,6	425,6	470,9	0	0	64,9	0
Espagne	430,3	30,5	44,5	355,3	53,2	0	10,6	366,5	0
Suède	494,8	200,1	178,3	116,4	491,0	0	0	3,9	0
Suisse****	222,2	125,7	0	96,5	222,2	0	0	0	0
Royaume-Uni	1 143,9	565,3	0	578,6	875,6	267,4	0,9	0	0
États-Unis****	1 559,6	245,7	0	1 313,9	749,6	0	0	479,2	330,9
Autres pays développés	324,0	154,4	104,9	64,6	262,0	27,8	7,3	19,2	7,7
<b>Total bilatéral</b>	<b>30 922,9</b>	<b>9 060,8</b>	<b>4 743,4</b>	<b>17 118,6</b>	<b>11 831,4</b>	<b>631,1</b>	<b>13 498,8</b>	<b>4 579,4</b>	<b>382,2</b>
Banques multilatérales de développement	31 704,4	11 771,9	106,8	19 825,6	2 949,8	0	6 115,2	22 639,4	0
Fonds multilatéraux pour la lutte contre le changement climatique*****	2 086,6	662,7	29,7	1 394,2	1 010,4	0	300,3	775,9	0
Autres acteurs multilatéraux	1 629,2	560,3	422,1	646,8	1 315,8	0	177,8	135,6	0
<b>Total multilatéral</b>	<b>35 420,2</b>	<b>12 994,9</b>	<b>558,7</b>	<b>21 866,6</b>	<b>5 275,9</b>	<b>0</b>	<b>6 593,3</b>	<b>23 551,0</b>	<b>0</b>
<b>Total global</b>	<b>66 343,1</b>	<b>22 055,7</b>	<b>5 302,0</b>	<b>38 985,3</b>	<b>17 107,3</b>	<b>631,1</b>	<b>20 092,2</b>	<b>28 130,4</b>	<b>382,2</b>

Sources : Financements bilatéraux déclarés basés sur la CCNUCC (2023), à quelques exceptions près (voir note 17). Financements multilatéraux déclarés basés sur l'OCDE (2022b).

Remarques : conformément à l'approche employée par l'OCDE pour calculer les financements climat publics, les crédits à l'exportation, les financements privés mobilisés et les financements en lien avec l'exploitation du charbon ont été retirés des totaux des financements bilatéraux déclarés dans les cinquièmes rapports bisannuels : 12 millions et 63 millions de dollars de crédits à l'exportation ont donc respectivement été retirés des totaux annuels des financements bilatéraux moyens déclarés par l'Autriche et l'Espagne ; 88 millions de dollars de financements privés mobilisés ont été retirés du total annuel des financements bilatéraux moyens déclarés par la Suisse ; 656 millions de dollars de financements en lien avec l'exploitation du charbon ont été retirés du total annuel des financements bilatéraux moyens déclarés par le Japon. \* La catégorie « Autre » inclut les financements déclarés hors APD et autres flux officiels. \*\* Seuls les financements climat via la Commission européenne et le Fonds européen de développement sont indiqués, en dehors de la Banque européenne d'investissement (BEI). En incluant la BEI, le total déclaré augmente sensiblement ; plus de la moitié de l'ensemble des financements climat des institutions de l'UE seraient des prêts, et la répartition thématique changerait fortement en faveur de l'atténuation. \*\*\* La France a indiqué dans ses rapports que 119 863 dollars de ses financements climat (moyenne annuelle) entrent dans la catégorie thématique « Autre ». La somme des financements transversaux et de ceux destinés à l'adaptation et à l'atténuation de la France et le total des financements climat qu'elle a déclarés diffèrent donc. \*\*\*\* Une grande partie des financements déclarés par les États-Unis entrent dans la catégorie « Autre », principalement sous la forme de garanties et de prêts. La Suisse est dans le même cas de figure. Les rapports financiers du pays montrent que 90 % de ses financements sont mobilisés dans le secteur privé par l'IDH.\*\*\*\*\* Inclut le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les pays les moins avancés, le Fonds spécial pour les changements climatiques et les fonds d'investissement climatique.

# ANNEXE 2. MÉTHODOLOGIE

Cette annexe fournit des renseignements supplémentaires sur les calculs réalisés dans le cadre du rapport afin de compléter les informations données dans le texte ou dans les légendes accompagnant les graphiques et les tableaux.

## CHAPITRE 1

### Estimation de l'assistance nette spécifique au climat (ANSC)

Comme indiqué dans l'encadré 2, pour son estimation de l'ANSC, Oxfam s'est basée sur l'ensemble de données de l'OCDE sur les financements du développement consacrés au climat (OECD 2022b), et non sur les rapports bisannuels soumis par les pays développés au regard du Cadre de transparence renforcée de l'Accord de Paris, ceux-ci ne présentant pas le niveau de détail requis. Bien que l'ensemble de données de l'OCDE ne reflète pas le financement climat déclaré à la CCNUCC, il constitue une base solide pour estimer la valeur réelle de l'aide et la comparer au financement climat officiellement déclaré.

### Estimation de la pertinence climatique

Afin d'estimer la pertinence climatique, nous supposons que les projets bilatéraux pour lesquels un ou deux des marqueurs de Rio pour l'adaptation et l'atténuation est fixé à 1 contribuent à l'action climatique à hauteur de 30 % (estimation basse) et 50 % (estimation haute) de leur volume total, comme indiqué dans l'ensemble de données de l'OCDE. Les projets pour lesquels au moins un des marqueurs de Rio est fixé à 2 sont considérés comme contribuant à l'action climatique à hauteur de 100 %.

Pour estimer l'assistance nette spécifique au climat destinée exclusivement à l'adaptation (Graphique 2), nous n'avons tenu compte que des projets pour lesquels les marqueurs de Rio étaient fixés à 2 pour l'adaptation et à 1 ou 0 pour l'atténuation ; ainsi que des projets pour lesquels les marqueurs de Rio étaient fixés à 1 pour l'adaptation et à 0 pour l'atténuation.

Pour les institutions ou les fonds multilatéraux qui incluent les codes des marqueurs de Rio dans leur reporting et dans l'ensemble de données de l'OCDE, nous appliquons l'approche susmentionnée. Pour toutes les autres sources multilatérales, dont les banques multilatérales de développement (BMD), qui n'utilisent pas le système des marqueurs de Rio mais présentent leurs résultats au cas par cas, la pertinence climatique (ou l'adaptation) est supposée telle que déclarée, en raison du manque de détails et de transparence permettant un examen plus approfondi.

### Estimation de la valeur nette du soutien pour les fonds déclarés

Pour estimer la valeur réelle des financements fournis, nous essayons de comptabiliser les financements climat à la valeur de leur part dons. Cela signifie que les subventions publiques de l'ensemble de données de l'OCDE sont comptabilisées à 100 %.

Nous estimons la valeur de la part dons des prêts concessionnels bilatéraux en calculant le pourcentage de l'élément de libéralité des prêts fournis par les fournisseurs bilatéraux et en multipliant ce pourcentage par la valeur nominale des prêts, telle que déclarée par les fournisseurs. Oxfam et l'OCDE utilisent deux méthodologies différentes pour calculer les pourcentages d'éléments de libéralité, qui sont utilisées et comparées dans l'analyse de l'assistance nette spécifique au climat :

- Pour estimer le pourcentage de l'élément de libéralité des prêts concessionnels, Oxfam calcule leur « valeur actualisée nette » au moyen des taux d'actualisation basés sur le coût à long terme de l'emprunt des fonds pour le pays émetteur au moment du décaissement du prêt, en incluant une marge de risque basée sur l'évaluation faite par l'OCDE du risque de crédit du pays bénéficiaire. Les marges de crédit ajoutées aux taux d'actualisation ont été calculées à partir des niveaux minimum de prime de risque des pays de l'OCDE, applicables à l'émission de crédits à l'exportation à moyen et long termes<sup>103</sup>.
- À titre de comparaison, nous calculons également la valeur des parts dons à l'aide de la méthodologie standard de l'OCDE appliquée par les contributeurs aux financements climat bilatéraux au moment de renseigner la base de données du système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE. Nous calculons l'élément de libéralité moyen de tous les fournisseurs bilatéraux ayant déclaré des prêts d'APD liés au climat dans la base de données SNPC de l'OCDE (tableau A2). Pour cela, nous divisons la valeur de la part dons de tous les déboursements constituant des prêts d'APD liés au climat déclarés par un fournisseur bilatéral donné par la valeur nominale totale de tous ces déboursements en 2019 et 2020.

Pour chaque méthode, nous utilisons ensuite les pourcentages annuels de l'élément de libéralité obtenus pour calculer la valeur de la part dons des financements du développement liés au climat déclarés dans l'ensemble de données « Financements du développement liés au climat au niveau des activités » de l'OCDE (côté bénéficiaire). Pour cela, nous multiplions le pourcentage de l'élément de libéralité par la valeur nominale totale des prêts d'APD liés au climat en 2019 et 2020, respectivement.

Le tableau A2 contient les pourcentages de l'élément de libéralité qui en découlent, pour les prêts d'APD concessionnels des fournisseurs bilatéraux. À titre de comparaison, il montre également les parts dons moyennes des prêts d'APD liés au climat déclarés pour 2019/2020, conformément à la méthodologie de l'OCDE.

**Tableau A2. Calculs de l'élément de libéralité pour les prêts concessionnels liés au climat pour 2019/2020 (moyenne annuelle)**

Pays	Élément de libéralité - Méthodologie de l'OCDE (%)		Élément de libéralité - Calcul plus rigoureux de la « valeur actualisée nette » (%)	
	2019	2020	2019	2020
Autriche	-	34,9	-	-3,4
Belgique	79,7	79,0	35,8	37,7
Canada	100,0	95,3	71,0	52,5
France	41,7	43,3	9,8	1,7
Allemagne	31,1	32,5	5,2	0,6
Italie	91,5	36,6	63,2	17,1
Japon	69,7	69,7	28,7	26,4
Espagne	33,2	38,4	7,8	1,8
<b>Moyenne pondérée</b>	<b>55,0</b>	<b>53,0</b>	<b>19,7</b>	<b>13,0</b>

Source : calculs d'Oxfam.

Remarque : le tableau répertorie les pays qui ont déclaré des prêts liés au climat à l'OCDE et dans leurs cinquièmes rapports bisannuels (ou dans des rapports équivalents ; voir note 17). Le Royaume-Uni et la Pologne ont déclaré des prêts dans leur cinquième rapport bisannuel, mais pas dans l'ensemble de données de l'OCDE.

Pour les prêts concessionnels octroyés via des BMD et d'autres institutions et fonds multilatéraux, le calcul plus rigoureux des pourcentages de l'élément de libéralité d'Oxfam est moins pertinent, et il n'est pas possible d'appliquer une approche équivalente spécifique au fournisseur en raison de données insuffisantes. Nous utilisons donc la moyenne pondérée annuelle du pourcentage de l'élément de libéralité des prêts d'APD bilatérale obtenue en suivant la méthodologie de l'OCDE (55,0 % pour 2019 et 53,0 % pour 2020) afin de produire une estimation de la valeur de la part dons des prêts concessionnels multilatéraux<sup>104</sup>.

Les instruments non concessionnels des financements bilatéraux et multilatéraux sont estimés avoir une valeur d'assistance directe nulle. Certains financements définis comme « non concessionnels » peuvent inclure un certain niveau de concessionnalité. En revanche, ils ne sont pas suffisamment généreux pour, dans le cas des financements bilatéraux, pour être inclus dans l'APD, et ne sont pas comptabilisés dans l'aide fournie compte tenu du poids de la dette sur les pays en développement.

On considère également que les financements privés mobilisés ont une valeur d'assistance nulle. Mobiliser (et transférer) des investissements privés est essentiel à la transformation de nos économies, mais les investissements privés ne constituent pas une *assistance* fournie aux pays en développement par les pays développés pour leur permettre d'assumer les coûts de l'action climatique<sup>105</sup>.

En l'absence d'une approche solide pour l'estimation des parts dons, c'est la valeur nominale des prises de participation et des actions liées à des instruments de placement collectifs, ainsi que d'autres instruments concessionnels pour lesquels les spécifications pour l'ensemble de données de l'OCDE sont insuffisantes, qui est comptabilisée.

Les tableaux A3 et A4 montrent les résultats de ces calculs.

**Tableau A3. Estimation de l'assistance nette spécifique au climat (ANSC) des financements publics déclarés en 2019 et en 2020**

Source	2019			2020			Moyenne pour 2019/2020		
	Financement climat déclaré	ANSC (part dons de l'OCDE)	ANSC	Financement climat déclaré	ANSC (part dons de l'OCDE)	ANSC	Financement climat déclaré	ANSC (part dons de l'OCDE)	ANSC
Financements bilatéraux	28,7	13,7 à 17,2	11,1 à 14,0	31,4	17,7 à 22,3	12,4 à 15,8	30,1	15,7 à 19,7	11,7 à 14,9
Financements des BMD	30,5	5,4	5,4	33,2	7,1	7,1	31,9	6,2	6,2
Fonds multilatéraux pour le climat et autres institutions	4,1	2,3 à 2,5	2,3 à 2,5	3,7	1,6 à 1,8	1,6 à 1,8	3,9	1,9 à 2,1	1,9 à 2,1
Financements privés mobilisés et crédits à l'exportation	17,0	0	0	15,0	0	0	16,0	0	0
<b>Total</b>	<b>80,4</b>	<b>21,3 à 25,0</b>	<b>18,7 à 21,9</b>	<b>83,3</b>	<b>26,5 à 31,3</b>	<b>21,1 à 24,7</b>	<b>81,9</b>	<b>23,9 à 28,1</b>	<b>19,9 à 23,3</b>

Source : Financement déclaré par l'OCDE (2022a), estimations de l'ANSC calculées par Oxfam d'après l'OCDE (2022b).

Sommes en milliards de dollars par an.

**Tableau A4 : Estimation de l'assistance nette spécifique au climat, par thématique, en 2019 et en 2020**

Thématique	2019			2020			Moyenne pour 2019/2020		
	Financements climat mobilisés et octroyés qui ont été déclarés	ANSC (part dons de l'OCDE)	ANSC	Financements climat mobilisés et octroyés qui ont été déclarés	ANSC (part dons de l'OCDE)	ANSC	Financements climat mobilisés et octroyés qui ont été déclarés	ANSC (part dons de l'OCDE)	ANSC
Adaptation	20,3	8,8 à 10,4	8,2 à 9,7	28,6	11,2 à 13,8	9,6 à 11,5	24,5	10,0 à 12,1	8,9 à 10,6
Atténuation	51,4		8,6 à 9,8	48,6	13 à 14,7	9,8 à 11,1	50,0	11,8 à 13,4	9,2 à 10,4
Transversales	8,7	2,0 à 2,5	1,8 à 2,3	6,0	2,2 à 2,8	1,7 à 2,2	7,4	2,1 à 2,6	1,8 à 2,3
<b>Total</b>	<b>80,4</b>	<b>21,3 à 25</b>	<b>18,7 à 21,9</b>	<b>83,3</b>	<b>26,5 à 31,3</b>	<b>21,1 à 24,7</b>	<b>81,8</b>	<b>23,9 à 28,1</b>	<b>19,9 à 23,3</b>

Sources : Financement déclaré par l'OCDE (2022a), estimations de l'ANSC calculées par Oxfam d'après l'OCDE (2022b).

Sommes en milliards de dollars par an.

## CHAPITRE 2

### Estimation des parts dons pour les contributeurs individuels

Pour estimer les parts dons de contributeurs individuels au financement climat, nous utilisons la même approche que pour faire une estimation de l'assistance nette spécifique au climat (voir plus haut). Pour les financements bilatéraux, nous appliquons toutefois les pourcentages de l'élément de libéralité aux données tirées des cinquièmes rapports bisannuels, à quelques exceptions près (voir note 17). Pour les financements multilatéraux, l'approche est la même que pour l'estimation de l'assistance nette spécifique au climat, selon les données multilatérales de l'OCDE (voir OCDE 2022b).

Les pays qui figurent dans le Tableau A2 ont déclaré des prêts d'APD liés au climat pour 2019 et 2020 dans la base de données SNPC de l'OCDE et leurs cinquièmes rapports bisannuels. Pour ces pays, cela signifie que les pourcentages de l'élément de libéralité spécifique au contributeur peuvent être calculés au moyen des méthodologies d'Oxfam et de l'OCDE, avec les données issues de la base de données SNPC. Toutefois, le Royaume-Uni et la Pologne, qui ont déclaré des prêts d'APD liés au climat dans leur cinquième rapport bisannuel, n'ont pas fait état de tels prêts ni

de la valeur de leurs parts dons dans la base de données SNPC, ce qui fait obstacle au calcul des pourcentages de l'élément de libéralité spécifique au contributeur. Pour ces deux pays, nous avons donc utilisé la moyenne pondérée du pourcentage de l'élément de libéralité des prêts de l'APD liés au climat fournis par tous les contributeurs, comme indiqué dans le Tableau A2.

Pour les contributeurs bilatéraux ayant déclaré des financements dont la source était dans la catégorie « Autre » (c'est-à-dire, hors APD ou autres flux officiels), 50 % de ces financements ont été comptabilisés comme de l'APD et 50 % comme d'autres flux officiels. Pour calculer la part dons, la partie APD des financements a été traitée comme des prêts concessionnels. Pour les pays où les pourcentages de l'élément de libéralité spécifique au contributeur ont été calculés, ces chiffres ont été utilisés. Pour les pays où les pourcentages de l'élément de libéralité spécifique au contributeur n'ont pas pu être calculés en raison de données insuffisantes, la moyenne pondérée annuelle des pourcentages de l'élément de libéralité a été utilisée.

## CHAPITRE 3

### Estimation de la pertinence climatique

Pour estimer la pertinence climatique dans le Graphique 3, nous avons utilisé l'approche décrite ci-dessus pour le Chapitre 1. Les projets pour lesquels au moins un des marqueurs de Rio est fixé à 2 sont considérés comme contribuant à l'action climatique à hauteur de 100 %, alors que les projets qui sont associés à un marqueur de 1 contribuent à l'action climatique à hauteur de 30 % à 50 %. Pour les pays où les financements bilatéraux déclarés à la CCNUCC sont moins élevés que les résultats obtenus, nous utilisons ce chiffre à la place.

# BIBLIOGRAPHIE

GIEC (2022), Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat Investment and Finance. Dans : *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press. [https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGIII\\_Chapter15.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/report/IPCC_AR6_WGIII_Chapter15.pdf).

J. Farr, J. Morrissey et C. Donaldson (2022), *Unaccountable Accounting: The World Bank's unreliable climate finance reporting*. Oxfam. DOI : 10.21201/2022.9554. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/unaccountable-accounting-the-world-banks-unreliable-climate-finance-reporting-621424/>

OCDE (2022a), *Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020*. <https://doi.org/10.1787/2bf47c90-fr>

OCDE (2022b). *OECD DAC External Development Finance Statistics. Datasets: Climate-related development finance at the activity level, recipient perspective*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/climate-change.htm>

OCDE (2022c). *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2016-2020 : Enseignements tirés d'une analyse désagrégée*. <https://doi.org/10.1787/6cbb535f-fr>

OCDE (2023a), *Private Finance Mobilised by Official Development Finance Interventions*. <https://www.oecd.org/dac/2023-private-finance-odfi.pdf>

OCDE (2023b). *Climate-related official development assistance in 2021: A snapshot*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.oecd.org/dac/climate-related-official-development-assistance.pdf>

OCDE (2023c). *Results of the Survey on the Coefficients Applied to Rio Marker Data When Reporting to the UN Environmental Conventions*. [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT\(2022\)24/REV1/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT(2022)24/REV1/en/pdf)

T. Carty, J. Kowalzig et B. Zagma (2020), *2020 : Les vrais chiffres des financements climat - Où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ?* Oxfam. DOI : 10.21201/2020.6621. <https://www.oxfam.org/fr/publications/2020-les-vrais-chiffres-des-financements-climat>

PNUE (2022), *Rapport 2022 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques*. <https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2022>

CCNUCC (2021), *First report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement (NDR1)*. <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/needs-report>

CCNUCC (2022), *Fourth Biennial Reports*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://unfccc.int/BR4>

CCNUCC (2023), *Fifth Biennial Reports*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://unfccc.int/BR5>



# NOTES DE FIN

- 1 H. Ritchie et M. Roser (2022), *Greenhouse Gas Emissions*. Our World in Data. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://ourworldindata.org/greenhouse-gas-emissions>
- 2 World Weather Attribution (27 avril 2023), *Human-induced climate change increased drought severity in Horn of Africa*. Dernière visite le 2 mai 2023. <https://www.worldweatherattribution.org/human-induced-climate-change-increased-drought-severity-in-southern-horn-of-africa/>
- 3 World Weather Attribution, Divers communiqués de presse. Dernière visite le 2 mai 2023. <https://www.worldweatherattribution.org/analysis/heatwave/>
- 4 World Weather Attribution (14 septembre 2022), *Climate change likely increased extreme monsoon rainfall, flooding highly vulnerable communities in Pakistan*. Communiqué de presse. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.worldweatherattribution.org/climate-change-likely-increased-extreme-monsoon-rainfall-flooding-highly-vulnerable-communities-in-pakistan/>
- 5 FNUAP (2022), *Women and girls bearing the brunt of the Pakistan Monsoon floods*. Communiqué de presse. Dernière visite le 12 mai 2023. <https://reliefweb.int/report/pakistan/women-and-girls-bearing-brunt-pakistan-monsoon-floods>
- 6 L. Molesky (2022), *Gender roles in the East African drought*. Dernière visite le 12 mai 2023. <https://www.mironline.ca/gender-roles-in-the-east-african-drought>
- 7 M. Bachelet (2022), Remarks to Panel: Exploring the nexus between climate change and violence against women and girls through a human rights lens. <https://www.ohchr.org/en/statements/2022/06/annual-full-day-discussion-human-rights-women>
- 8 S. R. Fatema, et al. (2019), Women's health-related vulnerabilities in natural disasters: a systematic review protocol. *BMJ Open*. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6937021>
- 9 L. Schalatek (2022), *Climate Finance Fundamentals 10: Gender and Climate Finance*. Dernière visite le 12 mai 2023. <https://us.boell.org/en/2022/03/04/climate-finance-fundamentals-10-gender-and-climate-finance>
- 10 Oxfam proscrit les termes « pays développés » et « pays en développement », mais comme ces catégories sont inscrites dans la CCNUCC et l'Accord de Paris, nous les utilisons pour plus de clarté lorsque nous faisons référence à des aspects du cadre international en matière de climat, notamment concernant la fourniture de financements climat.
- 11 Cet engagement a initialement été présenté dans l'Accord de Copenhague en 2009 et réaffirmé l'année suivante dans le cadre de décisions prises à la COP16 de Cancún. Voir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (2010), *Rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009*. Additif : Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa quinzième session. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2009/cop15/fr/11a01f.pdf> ; et CCNUCC (2011), *Rapport de la Conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010*. Additif : Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa seizième session. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2010/cop16/fr/07a01f.pdf>
- 12 OCDE (2022), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2016-2020 : Enseignements tirés d'une analyse désagrégée*. <https://doi.org/10.1787/6cbb535f-fr>. Dans ce rapport, « \$ » désigne le dollar américain.
- 13 E. Seery et D. Jacobs (2023), *False Economy: Financial wizardry won't pay the bill for a fair and sustainable future*. Oxfam. <https://www.oxfam.org/en/research/false-economy-financial-wizardry-wont-pay-bill-fair-and-sustainable-future>
- 14 CCNUCC (2021), *Decision 9/CMA.3, New Collective Quantified Goal*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://unfccc.int/documents/460952>
- 15 Les petites bulles des Figures 1a à 1e représentent chacune 1 milliard de dollars. Les bulles de la Figure 1f sont pratiquement proportionnelles en taille les unes par rapport aux autres. Sources des figures (de gauche à droite) : Figure 1a – L'engagement de 100 milliards de dollars par an. Figure 1b – Financements déclarés : OCDE (2022a). Figure 1c – Provenance : OCDE (2022a). Figure 1d – Instruments : financements bilatéraux déclarés, selon les chiffres de la CCNUCC (2023), avec quelques exceptions (voir note de fin 17 dans le rapport complet) ; financements multilatéraux déclarés, selon les chiffres de l'OCDE (2022b). Figure 1e – Estimation de l'assistance nette spécifique au climat calculée par Oxfam, selon les chiffres de l'OCDE (2022b). Figure 1f – Chiffres indicatifs pour les besoins en financements publics des pays en développement d'ici 2030, selon les sources mentionnées dans le Tableau 9. Pour le financement de l'atténuation, 50 % sont basés sur la moyenne de l'échelle du GIEC pour 2030 (1 100 milliards de dollars) ; les 50 % restants devraient provenir de sources privées. Pour le financement de l'adaptation, nous avons utilisé les chiffres les plus élevés de l'échelle du PNUC pour 2030 (340 milliards de dollars). Pour le financement des pertes et dommages, nous avons utilisé la moyenne des trois sources mentionnées dans le Tableau 9 (400 milliards de dollars).
- 16 OCDE (2022c), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2016-2020 : Enseignements tirés d'une analyse désagrégée*.
- 17 Chiffres bilatéraux basés sur la CCNUCC (2023), à l'exception des pays suivants : Luxembourg et Slovénie (données du règlement sur le mécanisme de surveillance de l'UE pour 2019 et données du règlement sur la gouvernance de l'UE pour 2020) ; Islande (en l'absence de rapports plus récents, les chiffres des quatrièmes rapports bisannuels soumis à la CCNUCC pour 2017 et 2018 ont été utilisés pour 2019 et 2020, respectivement) ; Hongrie (en l'absence d'autres données accessibles au public, les données du règlement sur la gouvernance de l'UE pour 2020 ont été utilisées pour 2019 et 2020). Chiffres multilatéraux basés sur l'OCDE (2022b).

- 18 OECD (2022b), *OECD DAC External Development Finance Statistics. Datasets: Climate-related development finance at the activity level, recipient perspective*.
- 19 Comme l'inclusion ou l'exclusion de pays contributeurs et bénéficiaires spécifiques. Oxfam ne tient compte que des financements déclarés par les États membres du CAD de l'OCDE (à l'exception de la Corée du Sud) et des pays bénéficiaires éligibles à l'APD. Les chiffres de l'OCDE incluent également les financements fournis par les crédits à l'exportation comme une catégorie de financement distincte, désagrégée des financements climat publics bilatéraux, tandis que les chiffres d'Oxfam utilisent les données communiquées par les pays contributeurs à la CCNUCC, en grande partie telles qu'elles ont été transmises.
- 20 OCDE (2022c). *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2016-2020*.
- 21 Elles ne représentent donc sans doute pas une bonne approximation des progrès réalisés par les pays développés pour remplir leurs obligations financières en vertu de l'Accord de Paris et de la CCNUCC.
- 22 Pour déclarer les financements du développement consacrés au climat, les pays utilisent le système de marqueurs de Rio, qui indique si les projets font de l'action climatique leur objectif principal (marqueur de Rio pour l'adaptation ou marqueur de Rio pour l'atténuation fixé à 2) ou un objectif important (bien que secondaire) (marqueur de Rio correspondant fixé à 1).
- 23 Les règles de reporting du Cadre de transparence renforcée de l'Accord de Paris, approuvées par la COP24 en 2018 autorisent la déclaration à sa valeur nominale. À la demande des pays développés, la déclaration de la part dons est facultative (volontaire).
- 24 Nos calculs de la pertinence climatique et de la part dons impliquent une certaine agrégation des données. La méthodologie et l'utilisation de données parfois fragmentaires présenteront inévitablement des lacunes. Néanmoins, nous affirmons que nos chiffres sont une meilleure approximation de l'effort financier déployé par les pays développés pour remplir (ou plutôt ne pas remplir) leurs obligations en matière de financement climat que ceux déclarés à la CCNUCC ou publiés par l'OCDE.
- 25 Oxfam considère également que l'ANSC permet de mieux mesurer les progrès accomplis par les pays développés dans le cadre des obligations qui leur incombent en vertu de la CCNUCC et de l'Accord de Paris de fournir un soutien financier pour couvrir le coût de l'action dans les pays en développement (articles 4.3 et 4.4 de la CCNUCC et article 9.1 de l'Accord de Paris).
- 26 Projets dont le marqueur de Rio pour l'adaptation ou le marqueur de Rio pour l'atténuation est fixé à 1.
- 27 Les tableaux de reporting du financement climat en vertu du Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris permettent de fournir des informations sur la part dons, mais uniquement sur une base volontaire.
- 28 Une analyse menée sur plus de 5 000 projets par AdaptationWatch a montré que trois quarts des projets répertoriés comme aidant les pays en développement à s'adapter au changement climatique étaient comptabilisés de manière excessive. R. Weikmans, J. T. Roberts, J. Baum, M. C. Bustos et A. Durand (2017), *Assessing the Credibility of How Climate Adaptation Aid Projects are Categorized. Development in Practice*, 27(4), 458–71. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09614524.2017.1307325>. Une évaluation menée en Allemagne sur le financement de l'adaptation au changement climatique en 2013-2015 a montré que plus des deux tiers des projets ne méritaient peut-être en réalité aucun marqueur de Rio (pour l'adaptation). C. Lottje (2017), *Anpassung an den Klimawandel: Wie gut unterstützt Deutschland die Entwicklungsländer? Brot für die Welt*, Oxfam, CARE, Germanwatch et Heinrich-Böll-Stiftung. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.deutschemklimafinanzierung.de/blog/2017/12/anpassung-an-den-klimawandel-wie-gut-unterstuetzt-deutschland-die-entwicklungslaender/> [allemand]. Voir aussi CARE (2021), *Climate Adaptation Finance – Fact or Fiction?* Dernière visite le 26 avril 2023. <https://careclimatechange.org/climate-adaptation-finance-fact-or-fiction/>; M. Toetzke, A. Stünzi et F. Egli (2022), *Consistent and Replicable Estimation of Bilateral Climate Finance. Nature Climate Change*, 12, 897–900. Dernière visite le 2 mai 2023. <https://www.nature.com/articles/s41558-022-01482-7>; et J. Borst, Th. Wencker et A. Niekler (2022), *Using text classification with a Bayesian correction for estimating overreporting in the creditor reporting system on climate adaptation finance. A preprint*. Dernière visite le 2 mai 2023. <https://arxiv.org/pdf/2211.16947.pdf>
- 29 Le simple fait que les pays développés utilisent des parts différentes (de 30 % à 100 %) pour les projets avec le marqueur de Rio 1 pourrait déjà indiquer une comptabilisation trop généreuse de la part de certains. Techniquement, l'écart de pourcentage pourrait également indiquer que la comptabilisation est trop conservatrice pour certains pays. Or, compte tenu de l'élan politique visant à démontrer des niveaux de soutien élevés, cette hypothèse nous semble peu probable.
- 30 J. Farr, J. Morrissey et C. Donaldson (2022), *Unaccountable Accounting: The World Bank's Unreliable Climate Finance Reporting*.
- 31 Un prêt concessionnel est assorti de conditions préférentielles, comme un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et un délai de grâce de plusieurs années pour le remboursement, à partir desquels une part dons peut être calculée. Selon la directive du CAD de l'OCDE de 2016 en matière de reporting, pour être considérés comme concessionnels, les instruments doivent comporter un élément de libéralité d'au moins 45 % dans le cas des prêts aux PMA et autres PFR, de 15 % pour les prêts aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de 10 % pour les prêts aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Les prêts bilatéraux inférieurs à ces seuils sont qualifiés de « non concessionnels » dans les statistiques du CAD de l'OCDE. Le système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE exige des fournisseurs qu'ils communiquent des données sur les conditions financières de l'aide enregistrées dans la base de données sur les activités d'aide, notamment le type de flux (subvention, assimilable à une subvention, prise de participation, prêt) et les conditions de remboursement des prêts (échéance, délai de grâce, taux d'intérêt). Ces dernières permettent de calculer l'élément de libéralité d'un prêt d'aide et donc à vérifier son éligibilité à l'APD. Voir OCDE (non daté), *Guide technique de l'utilisateur pour la base de données en ligne sur les activités d'aide (SNPC)*. Dernière visite le 29 mars 2023. <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/guidesnpc.htm>

- 32 Voir FMI (2023). Même après l'initiative du G20 visant à suspendre la dette consécutivement à la pandémie de COVID-19, 73 pays ont remboursé 33,7 milliards de dollars de dette cette année (soit 2,8 milliards de dollars par mois). Christian Aid, Oxfam, Global Justice Now et Jubilee Debt Campaign (juillet 2020), *Passing the buck on debt relief: how the failure of the private sector to cancel debts is fueling a crisis across the developing world*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/passing-the-buck-on-debt-relief-how-the-failure-of-the-private-sector-to-cancel-621026/>
- 33 CNUCED (2022), *Soaring Debt Burden Jeopardizes Recovery of Least Developed Countries*. CNUCED Dernière visite le 26 avril 2023. <https://unctad.org/topic/least-developed-countries/chart-march-2022>
- 34 Debt Justice (11 avril 2023), *Lower income country debt payments to hit highest level in 25 years*. Communiqué de presse. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://debtjustice.org.uk/press-release/lower-income-country-debt-payments-set-to-hit-highest-level-in-25-years>. Les 91 pays regroupent les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les PEID.
- 35 En février 2023, l'analyse de la viabilité de la dette réalisée par le FMI indiquait que neuf pays étaient en situation de surendettement, 27 pays présentaient un risque élevé, 26 pays présentaient un risque modéré et sept pays présentaient un risque faible de surendettement. Voir <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>
- 36 Dans le cadre de prêts IFL, les pays sont classés dans l'un des quatre groupes de tarification (A à D). Ce classement a des conséquences sur les conditions du prêt. Dans cet exemple, le prêt est accordé aux Philippines dans la catégorie B. Le taux d'intérêt d'un prêt IFL se compose des éléments suivants : (a) un taux de référence variable, basé sur le taux SOFR (taux de financement à un jour garanti), un taux d'intérêt du marché pour les prêts en dollars américains qui reflète la cote de crédit AAA de la BIRD (le niveau est relativement proche des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine) ; et b) une marge variable qui comprend une marge contractuelle, une prime d'échéance et des frais couvrant la marge de financement moyenne de la Banque mondiale par rapport au taux SOFR, où les avantages et les risques des changements dans le coût d'emprunt de la BIRD sont supportés par l'emprunteur. En mars 2022, le taux SOFR aurait dû être de 0,25 %, la marge variable pour un bénéficiaire de catégorie B pour un prêt sur 20 ans étant de 1,69 %, soit un total de 1,94 %.
- 37 En avril 2023, le SOFR serait de 4,66 % et la marge variable de l'exemple de 1,20 %, soit un total de 5,86 %.
- 38 Par souci de simplicité, les calculs n'incluent pas la commission initiale unique de 0,25 % sur le montant du prêt, ni la commission d'engagement de 0,25 % prélevée sur les soldes non décaissés. Ces deux commissions s'appliquent généralement aux prêts IFL. En outre, par le biais de ses prêts IFL, la BIRD dispose de mécanismes de conversion des devises et des taux d'intérêt, ainsi que de différents profils d'amortissement des remboursements qui n'ont pas été pris en compte ici et qui peuvent avoir une incidence sur les coûts de remboursement.
- 39 Notamment la Réserve fédérale américaine qui a passé son taux d'intérêt quasi nul (0,25 %) jusqu'en mars 2022 à 5,0 % en mars 2023 (son niveau le plus élevé depuis 2007). Voir T. Tepper (22 mars 2023), *Federal funds rate history 1990 to 2023*. *Forbes*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.forbes.com/advisor/investing/fed-funds-rate-history>
- 40 Accord de Paris, Article 9, paragraphe 4 : [https://unfccc.int/files/essential\\_background/convention/application/pdf/french\\_paris\\_agreement.pdf](https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf)
- 41 Les chiffres de 2015-2016 et 2017-2018 proviennent de T. Carty, J. Kowalzig et B. Zagema (2020),
- 42 Voir PNUE (2022).
- 43 On observe aussi une part élevée pour l'adaptation au sein des institutions de l'UE, car la BEI n'est pas incluse ici (elle est considérée comme un canal multilatéral). Avec la BEI, le pourcentage consacré à l'adaptation serait beaucoup plus faible pour l'ensemble de l'UE.
- 44 Il convient de préciser que si l'Australie et le Danemark ont fourni leur financement bilatéral pour l'adaptation sous forme de subventions en 2019-2020, la France et le Japon ont fourni 83 % et 78 % de ce financement sous forme de prêts (12 % des prêts de la France étant fournis sous forme de financement non concessionnel).
- 45 OCDE (2023a), *Private Finance Mobilised by Official Development Finance Interventions*. Plus de 40 % du financement privé pour l'adaptation sur la période 2018-2020 a été mobilisé par un projet d'adaptation de grande envergure mais non spécifié lié à l'exploitation du GNL au Mozambique (voir l'Encadré 5).
- 46 Groupe de travail interagences sur le financement du développement (2022), *Financing for Sustainable Development Report 2022*. Nations Unies, p. xiii. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.un.org/ohrlts/content/financing-sustainable-development-report-2022>
- 47 Climate Vulnerable Forum et Vulnerable Twenty Group (2020), *Climate Vulnerable Economies Loss Report 2000-2019*. CVF et V20. Dernière visite le 26 avril 2023. [https://www.v-20.org/wp-content/uploads/2022/06/Climate-Vulnerable-Economies-Loss-Report\\_June-14\\_compressed-1.pdf](https://www.v-20.org/wp-content/uploads/2022/06/Climate-Vulnerable-Economies-Loss-Report_June-14_compressed-1.pdf)
- 48 A. Markandya et M. González-Eguino (2018), *Integrated Assessment for Identifying Climate Finance Needs for Loss and Damage: A Critical Review*. Dans *Loss and Damage from Climate Change*, édité par R. Mechler, L. M. Bouwer, T. Schinko, S. Surminski et J. Linnerooth-Bayer, 343-62. Cham : Springer. Dernière visite le 26 avril 2023. [https://doi.org/10.1007/978-3-319-72026-5\\_14](https://doi.org/10.1007/978-3-319-72026-5_14)
- 49 Le Danemark, la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, le Canada, l'Écosse, la Nouvelle-Zélande et l'Autriche ont pris des engagements en matière de financement des pertes et dommages lors de la COP27, mais seuls les engagements de l'Écosse, de la Wallonie et du Danemark portaient sur des financements nouveaux et additionnels. The Loss & Damage Collaboration (15 novembre 2022), *Festival of pledges for loss and damage: are they new and additional and do they meet the needs on the ground?* Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.lossanddamagecollaboration.org/pages/festival-of-pledges-for-loss-damage-are-they-new-and-additional-and-do-they-meet-the-needs-on-the-ground>
- 50 S. Sharma-Khushal, L. Schalatek, H. Singh et H. White (2020), *The Loss and Damage Finance Facility: Why and How*. CAN International, Christian Aid, Heinrich Böll Stiftung, Practical Action et Stamp Out Poverty, p. 16. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://climatenetwork.org/wp-content/uploads/2022/05/The-Loss-and-Damage-Finance-Facility-web-compressed-1.pdf>

- 51 A. Shahzad, S. Ganguly et K. N. Das (15 décembre 2022), *Pakistan signs \$475 mln flood loan deal with ADB*. Dernière visite le 26 avril 2023. Reuters <https://www.reuters.com/world/asia-pacific/pakistan-signs-475-mln-flood-loan-deal-with-adb-2022-12-15/>
- 52 Lors d'une conférence des bailleurs sur la réponse aux inondations survenues au Pakistan, 90 % des promesses ont été faites sous forme de prêts. Dawn (11 janvier 2023), *Almost 90pc of Geneva pledges are project loans, Dar reveals*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.dawn.com/news/1731101> ; et Climate Home News (26 avril 2019), *Mozambique 'faces climate debt trap' as Cyclone Kenneth follows Idai*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.climatechangenews.com/2019/04/26/mozambique-faces-climate-debt-trap-cyclone-kenneth-follows-idai>
- 53 Par exemple, The Loss & Damage Collaboration a élaboré une « liste positive » pour déterminer si un événement entre dans la catégorie des pertes et dommages. J.-A. Richards (2022), *How does Loss and Damage intersect with adaptation, DRR and humanitarian assistance?* Dernière visite le 12 mai 2023. <https://www.lossanddamagecollaboration.org/stories-op/how-does-loss-and-damage-intersect-with-climate-change-adaptation-drr-and-humanitarian-assistance>
- 54 National Environmental Satellite Data and Information Service (23 février 2023), *Tropical Cyclone Freddy breaks records before lashing Madagascar*. NESDIS. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.nesdis.noaa.gov/news/tropical-cyclone-freddy-breaks-records-lashing-madagascar>
- 55 Aljazeera (19 mars 2023), *Cyclone Freddy death toll in southeast Africa surpasses 500*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.aljazeera.com/news/2023/3/19/cyclone-freddy-death-toll-in-southeast-africa-surpasses-500>
- 56 Department of Disaster Management Affairs (2023), *Tropical Cyclone Freddy, Emergency Response Plan*. Office of the President and Cabinet. Gouvernement du Malawi. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://reliefweb.int/report/malawi/tropical-cyclone-freddy-emergency-response-plan-office-president-and-cabinet-department-disaster-management-affairs-march-2023>
- 57 ND-GAIN (non daté), *Malawi*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://gain-new.crc.nd.edu/country/malawi>
- 58 GIEC (2022), p. 1554. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2022), *Investment and Finance*.
- 59 OCDE (non daté), *L'objectif de 0.7% APD/PNB - un historique*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/lobjectifde07apdpnb-unhistorique.htm>
- 60 OCDE (2023b). *Climate-related Official Development Assistance in 2021: A Snapshot*.
- 61 OCDE sur le développement (avril 2023), *Official Development Assistance (ODA) remains resilient and responsive to crises*. (Diapositive 2). <https://public.flourish.studio/story/1882344/>
- 62 OCDE (2022b). *Datasets: Climate-related Development Finance at the Activity Level, Recipient Perspective*.
- 63 OCDE (2021), *COVID-19 Spending Helped to Lift Foreign Aid to an All-time High in 2020*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/ODA-2020-detailed-summary.pdf>.
- 64 Suède, Norvège, Luxembourg, Danemark, Allemagne et Royaume-Uni. Ibid. L'APD du Royaume-Uni est retombée à 0,5 % en 2021 et 2022. Voir OCDE (2023), *Niveaux d'APD en 2022 – Données préliminaires*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/APD-2022-donnees-preliminaires.pdf>
- 65 A. Hattle, et al. (2022), *That's Not New Money: Assessing how much public climate finance has been "new and additional" to support for development*. CARE. <https://www.care-international.org/resources/thats-not-new-money-assessing-how-much-public-climate-finance-has-been-new-and-additional>
- 66 Nations Unies (2022a), *Rapport sur les objectifs de développement durable 2022*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2022/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2022-French.pdf>. Voir également le tableau des progrès vers les ODD correspondant. Nations Unies (2022b). *Tableau récapitulatif des progrès vers les objectifs de développement durable 2022*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2022/Progress-Chart-2022-French.pdf>
- 67 L'IIED a constaté que moins de 10 % des financements climat internationaux engagés en 2016 ont été affectés en priorité à des activités locales. IIED. (2019), *Climate Finance Not Reaching the Local Level*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.iied.org/climate-finance-not-reaching-local-level>
- 68 World Resources Institute (non daté), *Principles for Locally Led Adaption*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.wri.org/initiatives/locally-led-adaptation/principles-locally-led-adaptation>
- 69 M. Soanes, et al. (2021), *Follow the Money: Tracking Least Developed Countries' Adaptation Finance to the Local Level*. IIED. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/2021-07/20326iied.pdf>
- 70 P. Essick et A. Grabowski (2020), *Des projets en faveur de l'égalité femmes-hommes ? Analyse des projets de bailleurs de fonds qui transversalisent l'égalité femmes-hommes afin d'évaluer la qualité de l'intégration et du marquage*. Oxfam. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/are-they-really-gender-equality-projects-an-examination-of-donors-gender-mainst-620945/>
- 71 Par exemple, dans CCNUCC (2019), *Roadmap to US\$100 Billion*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://unfccc.int/documents/195853>
- 72 Banque mondiale (10 juillet 2015), *Financer l'action visant à mettre fin à la pauvreté*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2015/07/10/financing-the-end-of-poverty>
- 73 OCDE (2022a), *Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020*.

- 74 Pour que le financement privé pour le climat soit considéré comme mobilisé, un lien de causalité doit être démontré entre un investissement privé pertinent et le mécanisme de levier utilisé. Si d'autres acteurs publics sont impliqués, le montant mobilisé est attribué aux différents acteurs en fonction de leurs contributions respectives, afin d'éviter une double comptabilisation. OCDE (non daté), *Les financements privés mobilisés pour le développement durable*. Dernière visite le 27 avril 2023. <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/mobilisation.htm>
- 75 OCDE (2022a), *Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020*.
- 76 Le reste est destiné à des activités « transversales » qui contribuent à la fois à l'atténuation et à l'adaptation. OCDE (2022a), *Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020*.
- 77 OCDE (2023a), *Private Finance Mobilised by Official Development Finance Interventions*.
- 78 United Nations Climate Change (2023), *Fifth Biennial Reports – Annex I*.
- 79 Ibid.
- 80 OCDE (non daté), *Mobilisation*. Dernière visite le 4 avril 2023. [https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV\\_DCD\\_MOBILISATION](https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION). Sélectionnez « Total climate mobilised » comme type de montants (financement climat privé mobilisé par une intervention officielle) pour trouver les 2,4 milliards de dollars pour le Mozambique dans la colonne « 2020 ». Sélectionnez « Total mobilisé » (financement privé pour le développement mobilisé par une intervention officielle) pour trouver les 9,8 milliards de dollars pour le Mozambique dans la colonne « 2020 ».
- 81 CCNUCC (2021), *First Report on the Determination of the Needs of Developing Country Parties Related to Implementing the Convention and the Paris Agreement (NDR1)*.
- 82 Le NDR1 inclut également les besoins financiers présentés dans les communications nationales, les plans nationaux d'adaptation, les rapports bisannuels de mise à jour et autres.
- 83 GIEC (2022), *Investment and Finance*.
- 84 Agence internationale de l'énergie (AIE) (2021), *World Energy Outlook 2021: Mobilising Investment and Finance*. AIE, p. 48. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2021/mobilising-investment-and-finance>
- 85 McKinsey pour GFANZ (2021), *Race to Zero: Financing Roadmaps*. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.gfanzero.com/netzerofinancing>
- 86 Global Commission on Adaptation (2019), *Adapt Now: A Global Call for Leadership on Climate Resilience*. Dernière visite le 26 avril 2023. [https://gca.org/wp-content/uploads/2019/09/GlobalCommission\\_Report\\_FINAL.pdf](https://gca.org/wp-content/uploads/2019/09/GlobalCommission_Report_FINAL.pdf) ; T. Tanner et E. Wilkinson (2015), *The Triple Dividend of Resilience. ODI, GFDRR et Banque mondiale*. Dernière visite le 26 avril 2023. [https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/The\\_Triple\\_Dividend\\_of\\_Resilience.pdf](https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/The_Triple_Dividend_of_Resilience.pdf)
- 87 Global Commission on Adaptation (2019), *Adapt Now*. Op. cit.
- 88 Ibid.
- 89 PNUE (2022), *Rapport 2022 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques*.
- 90 A. Markandya et M. González-Eguino (2018), *Integrated Assessment for Identifying Climate Finance Needs for Loss and Damage*. Op. cit.
- 91 Climate Vulnerable Forum et Vulnerable Twenty Group (2020), *Climate Vulnerable Economies Loss Report 2000–2019*. Op. cit.
- 92 S. Eskander et al. (2022), *Still Bearing the Burden: How Poor Rural Women in Bangladesh are Paying Most for Climate Risks*. IIED. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/2022-05/20851iied.pdf>
- 93 E. Seery et D. Jacobs (2023), *False Economy: Financial wizardry won't pay the bill for a fair and sustainable future*. Op. cit.
- 94 CCNUCC (2021), *First Report on the Determination of the Needs of Developing Country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement*.
- 95 GIEC (2022), *Investment and Finance*. Graphique 15.4 à la page 1 575.
- 96 AIE (2021), *World Energy Outlook 2021*. Op. cit, p. 48.
- 97 McKinsey pour GFANZ (2021), *Race to Zero: Financing Roadmaps*. Op. cit.
- 98 V. Songwe, N. Stern et A. Bhattacharya (2022), *Finance for Climate Action: Scaling up Investment for Climate and Development. Report of the Independent High-Level Expert Group on Climate Finance*. Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/publication/finance-for-climate-action-scaling-up-investment-for-climate-and-development>
- 99 CCNUCC (2021), *First Report on the Determination of the Needs of Developing Country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement*.
- 100 V. Songwe, N. Stern et A. Bhattacharya (2022), *Finance for Climate Action*. Op. cit.
- 101 Ibid.
- 102 A. Markandya et M. González-Eguino (2018), *Integrated Assessment for Identifying Climate Finance Needs for Loss and Damage*. Op. cit.
- 103 F. Baarcsch et al. (2015), *Impacts of Low Aggregate INDCs Ambition: Recherche mandatée par Oxfam*. Climate Analytics. Dernière visite le 26 avril 2023. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/impacts-of-low-aggregate-indcs-ambition-research-commissioned-by-oxfam-582427/>
- 104 L'ajout d'une marge de risque suppose que les pays contributeurs ne comptabiliseront pas ces prêts comme des financements climat afin de demander un allègement

de leur dette. Les estimations de l'élément de libéralité moyen des prêts de l'APD bilatérale pertinente pour le climat sans marge de risque de crédit sont disponibles sur demande.

- 105 Les financements des BMD ajoutent à la confusion pour l'estimation de la valeur de la part dons des finances fournies. Contrairement aux pays développés, les BMD ne sont pas tenues de fournir des informations sur les conditions associées à leurs prêts, ni de suivre les règles régissant la concessionnalité des financements par prêt dans le cadre du système du CAD de l'OCDE. Les BMD travaillant souvent en partenariat avec le secteur privé, elles présentent souvent les données de manière agrégée ou anonymisée, ce qui fait obstacle aux efforts d'assurance qualité. Voir OCDE (2022c) pour en savoir plus.
- 106 Même si le financement public des fournisseurs de financements climat utilisé pour la mobilisation des fonds peut être considéré comme tel.

© Oxfam International, juin 2023

Ce document a été rédigé par Bertram Zagema, Jan Kowalzig, Lyndsay Walsh (Oxfam), et Andrew Hattle, Christopher Roy et Hans Peter Dejgaard (INKA Consult). INKA Consult, une agence indépendante de recherche se concentrant sur les financements climat, a mené la plus grande partie de l'analyse technique étayant ce rapport. Oxfam souhaite remercier Raphaël Jachnik et Chiara Falduto de la Direction de l'environnement de l'OCDE, ainsi que Cécile Sangaré, Tomas Hos et Giorgio Gualberti de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE pour les conseils et l'assistance technique fournis. Oxfam remercie également Helen Bunting, Nafkote Dabi, Pdraig Oliver, Romain Weikmans, Timmons Roberts, Pieter Pauw, Joe Thwaites, Tracy Carty, Meena Raman, Tess Woolfenden, Scott Sellwood, Jason Farr, Didier Jacobs, Emma Seery, Dana Stefov, Amita Pitre, Guillaume Compain, Norman Martín Casas, Alba Pérez Terán, Melissa Bungcaras et Kesaia Vasutoga pour leur assistance. Ce rapport fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives aux politiques de développement et humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk)

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International en juin 2023.  
DOI : 10.21201/2023.621500

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Traduit de l'anglais par eXceLingua (Pierre Le Grand ; Jérôme Richard), Morgane Menichini et Barbara Scottu.

**OXFAM** est une confédération internationale de 21 organisations qui travaillent avec leurs partenaires et alliés pour aider des millions de personnes à travers le monde. Ensemble, nous combattons les inégalités pour mettre fin à la pauvreté et aux injustices, aujourd'hui et sur le long terme, pour un futur à égalité. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org).

Oxfam Amérique ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org))  
Oxfam Aotearoa ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz))  
Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au))  
Oxfam-en-Belgique ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be))  
Oxfam Brésil ([www.oxfam.org.br](http://www.oxfam.org.br))  
Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca))  
Oxfam Colombie ([www.oxfamcolombia.org](http://www.oxfamcolombia.org))  
Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org))  
Oxfam Allemagne ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de))  
Oxfam GB ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk))  
Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk))  
Oxfam IBIS (Danemark) ([www.oxfamibis.dk](http://www.oxfamibis.dk))

Oxfam Inde ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org)),  
Oxfam Intermón (Espagne) ([www.oxfamintermon.org](http://www.oxfamintermon.org))  
Oxfam Irlande ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org))  
Oxfam Italie ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org))  
Oxfam Mexique ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org))  
Oxfam Novib (Pays-Bas) ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl))  
Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))  
Oxfam Afrique du Sud ([www.oxfam.org.za](http://www.oxfam.org.za))  
KEDV ([www.kedv.org.tr](http://www.kedv.org.tr))  
Oxfam South Africa ([www.oxfam.org.za](http://www.oxfam.org.za))  
KEDV ([www.kedv.org.tr](http://www.kedv.org.tr))

